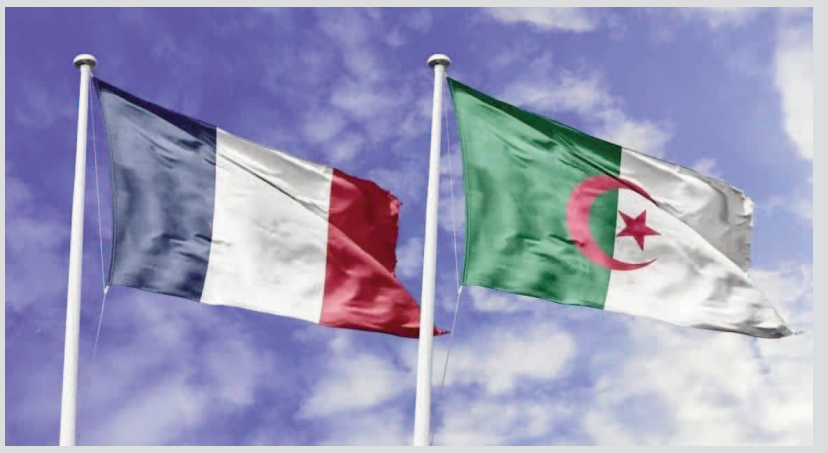


LE PATRONAT FRANÇAIS BIENTÔT À ALGER

LE MEDEF EMBOÎTE LE PAS À NUNEZ

Page 3

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 8422 JEUDI 19 FEVRIER 2026
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net



1 Ramadan
1447

Imsak : 6h05
Iftar : 18h32

DIRECTIVES DE TEBBOUNE, ACTIONS DE L'EXÉCUTIF, LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE

POUR UN RAMADAN SEREIN

L'abondance des produits alimentaires, la régulation des prix ainsi que les appels à la réduction du gaspillage sont autant de mesures prises par les autorités afin de garantir un ramadan serein. Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a justement insisté lors d'un récent Conseil des ministres sur les mesures à prendre pour un mois de jeûne sans souci pour les familles, algériennes notamment les bourses modestes. Page 24



JOURNÉE DU CHAHID

La mémoire, pilier de l'identité nationale

Page 2

RÉUNION DU GOUVERNEMENT

Importation de moutons et barrages d'eau

Page 3

PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Un bond en 2025

Page 4

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

MÉDÉA HONORE LA MÉMOIRE DES CHOUHADA

LA CÉLÉBRATION de la journée nationale du chahid, hier, a été marquée par une cérémonie de recueillement à la mémoire des martyrs au cimetière de chouhadas du chef-lieu de wilaya et par l'allocution prononcée par le secrétaire de wilaya de l'Organisation nationale de moudjahidine, en présence du wali, Djilali Doumi, du P/APW de la famille révolutionnaire. Dans son intervention, le secrétaire de wilaya des moudjahidine a évoqué le soulèvement qui a embrasé les bases du colonialisme français en Algérie et rappelé le contexte historique de la lutte du peuple algérien, en appelant à la poursuite de la voie tracée par les martyrs et les moudjahidine pour la liberté.
La délégation s'est par la suite rendue dans le quartier périphérique Cherchria où il a été procédé à la mise en service d'un centre de santé, structure de soins baptisée au nom du moudjahid décédé Louamria Hamdane. La dernière hamte était dans la commune de Hannacha, où il a été procédé à la réinhumation des ossements du chahid Latrache Abdelkader.

Nabil B.

TIZI OUZOU SE RECUEILLE

LA JOURNÉE nationale du Chahid, célébrée cette année sous le slogan « Fidélité au serment des Martyrs », a été commémorée, hier, à Tizi Ouzou, dans un climat de haut recueillement en hommage aux martyrs de la guerre de libération nationale. La cérémonie, qui s'est déroulée au cimetière des martyrs de M'douha, a été marquée par la levée des couleurs nationales, le dépôt d'une gerbe de fleurs au pied de la stèle et la lecture de la Fatiha à la mémoire des chouhada.
À cette même occasion, des hommages ont été rendus à cinq personnes aux liens étroits avec la guerre de libération nationale. Il s'agit de Mme Senani Fatima, veuve du martyr Oukli Mohamed, Mme Bouzidia Malha, veuve du martyr Mahani Mohamed, et Dahri Arezki, fils du martyr Dahri Mohamed-Amziane. Un hommage appuyé à également été rendu aux moudjahidine Hadj Oudia-Chaâbane et Aït Mohand Mohand-Ouamer.
Cette cérémonie s'est déroulée sous les auspices du wali, des Moudjahidine, des enfants de Chouhadas et de nombreuses personnalités.

Saïd Tissegouine

CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DU CHAHID

La mémoire, pilier de l'identité nationale

A l'occasion de la Journée nationale du chahid, célébrée chaque 18 février, la mémoire des millions de martyrs tombés pour l'Algérie ressurgit avec force. Cette journée se veut un rappel solennel d'un long combat, d'une liberté payée au prix du sang et d'un héritage patriotique transmis aux générations présentes.

Préserver cet héritage, le documenter avec rigueur, le transmettre aux jeunes générations et l'inscrire dans le développement actuel du pays constitue le prolongement naturel du combat des chouhada et l'expression de la souveraineté nationale. C'est ce qu'a indiqué, hier, Salima Tabet, historienne et conseillère au ministère des Moudjahidine et des Ayants droit.
Mme Tabet a, d'emblée, déclaré que la célébration de cette journée « nous replonge dans un passé douloureux, long de 132 années, marqué par la résistance ininterrompue du peuple algérien au prix du sacrifice ultime ». Affirmant que « depuis 1830, l'Algérie n'a jamais cessé de lutter contre le colonialisme français. Un colonialisme de peuplement, fondé sur l'effacement identitaire, la dépossession et la négation même de l'existence du peuple algérien », et ce lors de son intervention sur les ondes de la Radio nationale, à l'occasion de la célébration de cette date hautement symbolique.
Elle a poursuivi en évoquant les premières résistances populaires, dès la bataille de Staouéli le 19 juin 1830, puis les soulèvements successifs, souvent non coordonnés mais constants, qui ont jalonné le XIXe siècle. L'historienne a ajouté qu'« au fil des décennies, la lutte s'est perpétuellement renouvelée. Aux insurrections armées ont succédé des formes de résistance politique, portées par des organisations et des figures tombées sous la répression coloniale ». Elle a notamment cité Mohamed Bouras, fondateur et précurseur des Scouts musulmans algériens (SMA), figure emblématique du nationalisme algérien, exécuté en 1941. Puis vint la Révolution du 1er novembre 1954, « révolution mûrement pensée, fondée sur des principes inébranlable et l'appel au peuple algérien », souligne l'historienne.
Sept années de guerre, de tortures, de massacres et de sacrifices massifs ont conduit à l'indépendance en 1962. « Le 18 février symbolise l'ensemble de ce long parcours de lutte », a soutenu Mme Tabet, rappelant que cette date coïncide également avec la création de l'Organisation nationale des enfants de chouhada, choix hautement symbolique.
Elle a ajouté que « le mois de février est d'ailleurs jalonné d'événements tragiques, à l'image du bombardement de Sakiet Sidi Youssef, où le sang algérien et tunisien s'est mêlé. Tandis que le mois de mars, mois également des martyrs, verra quant à lui, l'évocation d'autres figures emblématiques tombées pour la liberté ».


Préserver l'héritage de nos martyrs.

TRANSMETTRE, NUMÉRISER, PRÉSERVER

Abordant le volet de la préservation de la mémoire, l'intervenante a relevé le rôle central du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, dans la protection de la mémoire nationale. Elle a rappelé que, dans son message à la nation, le président Tebboune a réaffirmé que « le peuple algérien demeure fidèle aux principes de la Révolution et à ses nobles objectifs », impliquant la préservation active de la mémoire nationale. Soulignant « l'engagement de l'Etat à préserver l'histoire nationale et à protéger la mémoire des manipulations et de l'oubli », elle a indiqué que « ces commémorations ont également une portée politique interne, car elles réaffirment l'unité nationale et relient les sacrifices d'hier au projet de construction de l'Algérie ».
Citant la célèbre phrase du martyr Didouche Mourad, « Si nous tombons en martyrs, préservez notre mémoire », l'historienne a précisé que depuis son élection, le chef de l'Etat a lancé plusieurs initiatives pour consolider la mémoire nationale, notamment à travers la récupération des crânes des martyrs de la résistance populaire, l'institutionnalisation du 8 mai comme Journée nationale de la mémoire, en référence aux massacres de 1945 qui firent des dizaines de milliers de victimes, ou encore la création d'une chaîne télévisée dédiée à l'histoire et à la mémoire. Elle a expliqué que « ces actes structurent le récit national et le transmettent aux générations futures ».
En outre, la consultante auprès du ministère des Moudjahidine a tenu à mettre en avant le lien direct entre le passé sacrificiel et les dynamiques actuelles de développement. Affirmant que « l'histoire est un pont entre le passé et l'avenir », elle a précisé que les avancées enregistrées aujourd'hui en matière d'infrastructures, d'éducation, de santé ou d'accès aux services publics constituent l'accomplissement du rêve des martyrs de voir une Algérie souveraine et en progrès. Rappelant qu'à l'époque coloniale, les Algériens étaient exclus de nombreux espaces publics et soumis à un statut d'indigène humiliant, elle a souligné qu'« aujourd'hui, entrer librement dans un théâtre, une université ou une institution publique est en soi une victoire historique ».
Reste aujourd'hui le défi majeur de la transmission. Pour l'historienne, « la mission de la génération de l'indépendance est d'ancrer les valeurs de la Révolution dans les esprits des jeunes ». Elle a expliqué que cela passe par l'éducation, la toponymie, à travers la dénomination des écoles, rues et institutions au nom des martyrs, mais aussi par la recherche historique et la collecte des témoignages. De plus, face à l'absence d'un accès complet aux archives détenues en France, l'Algérie a misé sur la mémoire vivante, a indiqué la conseillère au ministère des Moudjahidne, affirmant que des centaines de témoignages de moudjahidine ont été enregistrés. Elle a assuré que « ces récits constituent des archives précieuses ». Elle a également fait savoir qu'un vaste chantier de numérisation est en cours afin de classer, préserver et rendre accessible ce patrimoine documentaire aux chercheurs et aux générations futures. L'historienne a conclu son intervention en assurant que le 18 février est le renouvellement d'un serment de « rester fidèle à ceux qui ont donné leur vie pour que l'Algérie vive libre ». Entre mémoire et construction, entre fidélité et projection vers l'avenir, la nation poursuit son chemin, consciente que l'histoire n'est jamais un simple passé mais une responsabilité permanente.

Sihem Bounabi

Douze martyrs réinhumés à Oran

DOUZE MARTYRS ont été réinhumés hier dans la wilaya d'Oran, lors d'une cérémonie solennelle organisée dans la commune de Gdyel, à l'occasion de la Journée nationale du chahid. Dans un climat de recueillement et de respect, habitants, élèves et citoyens se sont réunis pour accompagner les héros de la Révolution au nouveau carré des martyrs, après le transfert de leurs restes depuis l'ancien cimetière.
La cérémonie, empreinte de solennité et marquée par la présence du wali d'Oran, Ibrahim Ouchan, a été animée par un imam qui a pris la parole pour rappeler, avec émotion, le sacrifice des martyrs et l'importance de leur mémoire dans la construction de l'identité et de la souveraineté nationale.
« La vie est faite de mémoire, et la mémoire donne sens à la vie, mais seuls les croyants tirent profit du rappel », a-t-il déclaré, invitant à rendre hommage à ceux qui ont consenti les plus grands sacrifices pour l'indépendance et la liberté de l'Algérie.
La réinhumation des restes des 12 martyrs s'est déroulée dans le nouveau carré des martyrs de la daïra de Gdyel, situé à 24 km à l'est d'Oran, après leur transfert depuis l'ancien cimetière.
A cette occasion, une gerbe de fleurs a été déposée et la Fatiha récitée en hommage aux âmes de ces héros. La cérémonie a également été l'occasion pour les plus jeunes de participer à la commémoration. Les élèves de l'école Hafsaoui-El Arbi ont chanté des hymnes en hommage aux martyrs, mettant en lumière les exploits et le courage de ceux qui ont donné leur vie pour l'Algérie. Ces moments ont renforcé la transmission du souvenir et des valeurs patriotiques aux nouvelles générations.
Enfin, les participants ont vécu ces commémorations dans un climat de recueillement et de fierté, rappelant que la mémoire des martyrs reste une source d'inspiration et un guide pour la construction et le développement du pays.

D'Oran, Brahim Mazi

ALGÉRIE – FRANCE

Après Nuñez, le Medef bientôt à Alger

C'est sans doute le début d'un nouveau cycle dans les relations économiques entre l'Algérie et la France. Avant-hier, Paris a été le lieu du déroulement d'un événement d'une grande importance. En effet, la branche internationale du patronat français, le Medef, a organisé une réunion de son conseil d'entreprises France – Algérie. Ce rendez-vous a été marqué par la présence du président de la Chambre de commerce et d'industrie algéro-française, Michel Bissac. Ce dernier déploie, depuis plusieurs semaines, une intense activité afin de relancer les relations économiques et commerciales entre les deux pays.

Son principe, c'est que le dynamisme économique est un levier crucial dans la recherche des solutions dans la crise politique et diplomatique qui dure depuis presque deux ans entre l'Algérie et la France. Selon ses déclarations à un média algérien, le Medef prépare une visite en Algérie, probablement au printemps. Ce qui constitue un point positif dans le réchauffement qui s'amorce entre les deux pays, au moment où des entreprises françaises évoquent de fortes pertes de parts de marché algérien, notamment dans l'agroalimentaire.Déjà, à l'annonce de cette réunion parisienne, le Medef International a souligné que l'Algérie est « un partenaire économique majeur pour la France en Afrique du Nord, offrant des perspectives significatives dans des secteurs clés tels que l'énergie, les infrastructures, l'agro-industrie, l'industrie manufacturière, la santé ou encore la transition numérique et environnementale ».Il faut dire que cette réunion du Medef avait pour objectif de « présenter les opportunités économiques et d'investissement actuelles et à venir en Algérie, ainsi que les conditions d'accès au marché ». Cet optimisme chez les hommes d'affaires et patrons français est soutenu par les résultats de la dernière visite du ministre de l'Intérieur, Laurent Nuñez, en Algérie, durant laquelle il a été reçu par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Les déclarations satisfaisantes de M. Nuñez ont conforté l'avis du patronat français. Dans une déclaration, M. Nuñez s'est dit satisfait de ce qui a été convenu pendant ce déplacement avec des vis-à-vis algériens, notamment dans l'examen des dossiers liés à la coopération sécuritaire, policière et judiciaire ainsi que la question migratoire. Selon lui, le chef de l'Etat a « demandé à ses services de travailler avec les services français pour améliorer significativement nos coopérations, encore une fois en matière policière, en matière judiciaire et puis en matière aussi des réadmissions » des ressortissants algériens frappés d'une OQTF en France.


Vers la relance de la coopération économique.

« Tout ceci va se mettre en place dans les plus brefs délais », a encore assuré Laurent Nuñez. Avec cette visite du ministre français de l'Intérieur et celle d'une mission d'entreprises du Medef, les relations entre l'Algérie et la France vont certainement reprendre leur dynamisme et relancer un partenariat renouvelé, notamment dans des secteurs vitaux, industriels, technologiques ainsi que les services.

La visite de Nuñez devrait baliser la voie à une visite prochainement de son homologue algérien Said Sayoud en France, afin de consolider la coopération dans les domaines fixés par les deux ministres, notamment la coopération sécuritaire, policière et judiciaire ainsi que la question migratoire.

Mohamed Kouini

RÉUNION DU GOUVERNEMENT

Importation de moutons et barrages d'eau à l'ordre du jour

LE PREMIER ministre, Sifi Ghrieb, a présidé, hier, une réunion du gouvernement consacrée à l'étude de plusieurs points et projets de développement dont le projet de réalisation d'une trémie à Alger et ceux liés à deux barrages d'eau prévus à Tizi Ouzou et à Batna. Selon un communiqué des services du Premier ministère, le gouvernement a examiné le projet de décret exécutif comportant la déclaration d'utilité publique de l'opération relative à la réalisation d'une trémie au niveau de la commune de Chéraga, dans la wilaya d'Alger.

La réalisation de cette structure, situé dans le lieudit « Al-Qarya » sur la RN 41, dont les travaux ont atteint un taux estimé à environ 60 %, vise à réduire la congestion routière dans cette zone et à améliorer la fluidité de la circulation entre les quartiers de Chéraga, Bouchoui et Ain Benian.

Le gouvernement a écouté une présentation sur l'état d'avancement du processus d'importation d'un million de têtes de moutons en prévision de l'Aïd al-Adha 2026, indique le communiqué.

Cette mesure, ordonnée par le président de la République, s'inscrit dans le cadre du programme de soutien du pouvoir d'achat des citoyens, et vise à stabiliser les prix de la viande rouge ainsi qu'à garantir la disponibilité des sacrifices pour ce rendez- vous religieuse.

Pour assurer les meilleures conditions de transport et de distribution des moutons et afin de garantir la conformité aux normes sanitaires et la traçabilité des animaux., le secteur agricole a conclu des accords sanitaires et commerciaux en coordination avec les services vétérinaires et douaniers, souligne le communiqué.

Par ailleurs, rapporte la même source, le gouvernement a également écouté une présentation sur le Plan national de la jeunesse 2026-2029, qui s'inscrit dans le cadre de la prise en charge des questions liées à la jeunesse et de l'accompagnement de ses aspirations, en concrétisation des engagements de Monsieur le Président de la République visant à renforcer le rôle des jeunes en tant qu'acteurs essentiels du processus de développement national global et durable.

Il s'agit, explique le communiqué, d'un cadre de travail national intégré et unifié, basé sur la coordination des politiques et des programmes destinés aux jeunes, avec un mécanisme d'évaluation fondé sur des indicateurs de performance pour mesurer le degré de réalisation des objectifs.

Ce plan national, ajoutent les services du Premier ministère, vise à préparer une génération de jeunes Algériens faisant preuve d'autonomie, de créativité et d'engagement actif dans le développement national.

Enfin, dans le cadre du suivi de la réalisation des grands projets publics, notamment dans le domaine de la sécurité hydraulique, le gouvernement s'est informé de l'état d'avancement de la construction du barrage de Sidi KhElifa dans la wilaya de Tizi Ouzou, destiné à fournir de l'eau potable à la région nord de la ville de Tizi Ouzou et à irriguer les terres agricoles.

L'état d'avancement des travaux d'aménagement du barrage de Bouzina dans la wilaya de Batna, mis en service en juin 2024, garantissant l'approvisionnement en eau potable de la région montagneuse des Aurès et l'irrigation des terres agricoles, notamment les vergers et les zones plantées d'arbres fruitiers, a été également au menu de la réunion, conclut le communiqué.

La réunion s'est achevée par des orientations visant à assurer un suivi rigoureux de l'ensemble de ces dossiers et à renforcer la coordination intersectorielle pour atteindre les objectifs fixés.

S. Ould Brahim

A L'OCCASION DU RAMADAN

Tebboune échange les vœux avec son homologue tunisien

LE PRÉSIDENT de la République, Abdelmadjid Tebboune, a eu un entretien téléphonique avec son frère, le président de la République tunisienne, pays frère, Kaïs Saïed, au cours duquel il lui a présenté ses vœux, à l'occasion de l'avènement du mois sacré de ramadan, lui souhaitant, ainsi qu'au peuple tunisien frère, davantage de bien-être et de prospérité. C'est ce qu'a indiqué hier un communiqué de la présidence de la République.

A son tour, "le président tunisien a adressé ses vœux à son frère le Président, à l'occasion de l'avènement du mois sacré de Ramadhan, lui souhaitant, ainsi qu'au peuple algérien, davantage de prospérité et de sérénité". Par la même occasion, les deux Présidents ont "évoqué les relations bilatérales fraternelles et solides", conclut la même source.

S. N.

LÉGALISATION DES DOCUMENTS POUR L'ÉTRANGER

Des annexes régionales pour simplifier les démarches

LE MINISTRE de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, a supervisé, hier, la mise en service de deux nouvelles annexes régionales consacrées à la légalisation des documents administratifs à usage hors du territoire national, situées dans les wilayas de Ouargla et de Constantine. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des directives du président de la République visant à améliorer la qualité du service public et à mieux accompagner les membres de la communauté algérienne à l'étranger. C'est ce qu'a indiqué un communiqué du ministère.

Le ministre Saïd Sayoud, accompagné du secrétaire d'Etat chargé de la Communauté nationale à l'étranger, Sofiane Chaib, s'est déplacé, dans la même journée, dans deux wilayas, d'abord Ouargla, puis Constantine. Ces deux nouvelles structures régionales auront pour mission d'assurer la légalisation des documents administratifs destinés à un usage à l'étranger, rapprochant ainsi ce service des citoyens et facilitant leurs démarches administratives, selon un communiqué du ministère. La décentralisation de la prestation des services en question permettra également aux citoyens de gagner du temps et de réduire leurs efforts. D'ailleurs, l'ouverture de ces structures constitue « une première étape dans un parcours inédit d'amélioration des services publics », est-il noté de même source. Dans ce cadre, des locaux spécifiques ont été aménagés et réhabilités selon des standards modernes, et ces annexes sont dotées des équipements nécessaires pour assurer la qualité du service.

Par ailleurs, il convient de souligner qu'à leur première étape, le ministre et le secrétaire d'Etat ont été accueillis par le wali d'Ouargla, et au début de ses déplacements de travail, le ministre a donc commencé par participer aux cérémonies officielles commémoratives de la Journée nationale du chahid, célébrée chaque 18 février. En cette circonstance particulière, il est rapporté qu'il a déposé une gerbe de fleurs et récité la Fatiha à la mémoire des martyrs, en compagnie du secrétaire d'Etat, en présence des autorités locales et sécuritaires ainsi que des membres de la famille révolutionnaire. « Cette cérémonie s'est déroulée dans une atmosphère de recueillement et de fierté, en hommage aux sacrifices des martyrs qui ont écrit avec leur sang des pages glorieuses de l'histoire de l'Algérie et consacré les valeurs de liberté et de souveraineté nationale », lit-on dans le communiqué du ministère. Il a précisé que cette célébration tend essentiellement à ancrer « la culture de reconnaissance envers les sacrifices des martyrs » et à renforcer « l'esprit patriotique chez les jeunes générations », dans le but de préserver « la mémoire collective » et accompagner « le processus de construction et de développement national ».

Lors de la phase ultime de sa visite à Ouargla, à l'orée des préparatifs du mois de ramadan, MM. Sayoud et Chaib se sont rendus dans un marché de proximité en vue de s'enquérir des dispositions prises pour garantir l'accessibilité et l'abondance des produits et services au bénéfice des citoyens. Sur ce plan, Saïd Sayoud a déclaré que « l'organisation rigoureuse des marchés, la stabilité des prix et la disponibilité des denrées essentielles étaient primordiales pour assurer le confort des habitants et la fluidité de l'approvisionnement durant cette période, en accord avec les efforts de l'Etat visant à maintenir la qualité des services publics ».

Khalil Aouir



MODERNISATION DU TRANSPORT PUBLIC

Réception de 559 bus en deux jours

DEUX opérations de réception, totalisant 559 bus, ont été menées en l'espace de 48 heures en Algérie, à travers des livraisons effectuées au port de Djen Djen et au port de Mostaganem, dans le cadre du programme national de modernisation du transport public, qui prévoit l'acquisition de 10 000 bus pour renouveler le parc national de transport public de voyageurs. Dans le cadre du renouvellement du parc national en question, la société industrielle algérienne Tirsam a annoncé l'arrivée, hier, du premier lot de ses bus de type TS9 au port de Djen Djen (Jijel). Selon la société, cette première livraison comprend 176 bus d'une capacité de 70 passagers chacun, répondant aux normes internationales en matière de qualité, de sécurité et de confort. La société a également indiqué qu'un second navire transportant 262 bus d'autres modèles devait arriver le même soir. Tirsam a, en outre, souligné que ces bus ont été importés, sans marge bénéficiaire, afin d'être proposés à des prix accessibles.
Cette opération s'inscrit dans un programme plus large lancé par Tirsam, portant sur l'importation de 1 000 bus depuis la Chine. Cette annonce accompagne la communication relative à l'importation de 3 000 bus de la marque chinoise Higer, relevant de la dynamique de partenariat avec la Chine dans le domaine du transport public.
Parallèlement, la Direction des fabrications militaires du ministère de la Défense nationale, via l'Établissement de développement de l'industrie de véhicules (EDIV), a réceptionné, avant-hier, 384 nouveaux bus au port de Mostaganem. Il convient de rappeler que, en partenariat avec des fournisseurs de la République populaire de Chine et de la République fédérale d'Allemagne, l'EDIV a signé un contrat pour l'importation de 6 800 bus. L'opération d'importation des bus devrait prendre fin à la fin de mars 2026.

Khalil Aouir

PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Une hausse de 46 % en 2025

Le paiement électronique en Algérie a enregistré une progression notable en 2025, avec une hausse de 46 % du volume global des transactions, atteignant 939 milliards de dinars. Cette performance, selon le dernier bilan du Groupement d'intérêt économique de la monétique (GIE Monétique), est largement soutenue par la digitalisation croissante des services publics, l'essor du paiement en ligne et la montée en puissance des solutions mobiles et de proximité.

Selon le bilan, le montant global des paiements électroniques, effectués via les terminaux de paiement électronique (TPE), internet ou téléphone mobile, a atteint 939 milliards de dinars en 2025, contre 643,8 milliards de dinars en 2024. Dans le détail, les paiements réalisés via internet ont connu une hausse spectaculaire de 179 % en une année, pour atteindre 145 milliards de dinars, totalisant plus de 27 millions de transactions. Cette évolution confirme la place croissante du e-paiement dans l'écosystème financier national.
Un pic exceptionnel a été enregistré en décembre 2025, avec 3,6 millions de transactions représentant 65,27 milliards de dinars, soit le niveau le plus élevé de l'année. Cette performance est principalement liée au règlement en ligne de la première tranche du programme AADL 3, opération exclusivement numérique, expliquant la concentration inhabituelle des montants durant ce mois.
Par secteur, les télécommunications, incluant le paiement des factures et le rechargement auprès des opérateurs de téléphonie et des fournisseurs d'accès à internet, dominent le segment du paiement en ligne avec plus de 12 millions de transactions. Elles sont suivies par les services administratifs (7,6 millions), les prestations de services (3,6 millions) ainsi que les factures d'électricité et d'eau (1,8 million).
Depuis le lancement du paiement en ligne en 2016, le nombre total de transactions dépasse désormais 84 millions d'opérations, dont plus de la moitié a été réalisée au cours des deux dernières années.



L'e-paiement en plein essor.

INTÉGRATION ACCÉLÉRÉE DES WEB-MARCHANDS

L'assouplissement des procédures d'intégration à la plateforme de paiement en ligne a contribué à accélérer l'adhésion des commerçants numériques. À fin 2025, 644 web-marchands étaient recensés, soit 134 de plus qu'à fin 2024, représentant une hausse de 26,27 %.
S'agissant du paiement via TPE, la valeur totale des transactions a doublé pour atteindre 89,5 milliards de dinars. Le parc des terminaux poursuit son expansion, passant de 68 140 unités en décembre 2024 à 78 774 unités en décembre 2025, soit une progression de 15,61 %.
L'analyse annuelle met en évidence une progression soutenue du paiement de proximité, accompagnée d'une augmentation du montant moyen par transaction, passé de 6.000 dinars en 2020 à plus de 9000 DA en 2025.
Un pic de volume a été observé en mai, durant le premier semestre, principalement en raison de l'opération de vente de moutons à l'occasion de l'Aïd El-Adha, confirmant l'ancrage progressif du paiement électronique dans les habitudes quotidiennes.

DÉBUT ENCOURAGEANT DU M-PAIEMENT INTERBANCAIRE

Le paiement mobile poursuit également sa progression. Les transactions intra-bancaires réalisées via QR code ont augmenté de 19 % sur un an, atteignant 69,3 millions d'opérations pour un montant global de 57,3 milliards de dinars.
Les transferts P2P intra-bancaires (de compte à compte) ont confirmé la tendance haussière observée en 2024, avec 47,5 millions d'opérations en 2025 (+31 %) pour une valeur totale de 647,4 milliards de dinars. Cette évolution met en lumière le rôle central des transferts entre particuliers, favorisés par la simplicité d'utilisation, la mobilité et la rapidité du service.
L'année 2025 a également été marquée par le lancement du paiement mobile interbancaire, sous l'appellation «DZ Mob Pay», officiellement introduit en janvier 2025. Ce dispositif repose sur l'interopérabilité assurée par le switch mobile national mis en service en juin 2024.
Sept banques pilotes participent actuellement au dispositif, avec une généralisation progressive prévue à l'ensemble des acteurs interbancaires. À fin décembre 2025, DZ Mob Pay comptait 95 014 comptes particuliers et 14 283 comptes commerçants. Au cours de sa première année d'activité, le service a enregistré 12 682 transactions par QR code et 44 369 transferts P2P.
Par ailleurs, les retraits par carte via les distributeurs automatiques de billets (ATM) ont dépassé 235 millions d'opérations valides en 2025, en hausse de 19 %, pour une valeur supérieure à 4397 milliards de dinars (+19 %).
Le réseau national compte désormais 4679 ATM, soit 737 distributeurs supplémentaires par rapport à 2024. Cette extension traduit les efforts soutenus des banques et d'Algérie Poste pour accompagner la croissance rapide du parc de cartes interbancaires, qui dépasse désormais 21,8 millions d'unités, tout en réduisant la pression sur les points de retrait existants.

Rim Boukhari

BILAN ANNUEL DE LA BOURSE D'ALGER EN 2025

Plus de 740 milliards de dinars transactions

LA BOURSE d'Alger poursuit sa dynamique de croissance, avec une capitalisation boursière ayant atteint 744,45 milliards de dinars à la clôture de l'année écoulée, en hausse de 42,70 % par rapport à 2024, traduisant le regain d'activité et de confiance sur le marché financier national.
Dans ce contexte, le président de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (COSOB), Youcef Bouzenada, a mis en avant, mardi à Alger, l'intérêt croissant des entreprises nationales pour l'introduction en Bourse. Il a indiqué que sur cinq entreprises actuellement intéressées, deux devraient déposer officiellement leurs dossiers d'introduction dès le début du mois de mars.
S'exprimant lors d'une rencontre consacrée à la présentation du bulletin semestriel 2025 du marché financier, Bouzenada a précisé que les dossiers de deux entreprises, «Ayrad», active dans le domaine de l'informatique, et l'Institut supérieur de formation «INSAG», ont d'ores et déjà été réceptionnés. Leur introduction sur le marché de croissance est attendue d'ici fin février ou au plus tard début mars.
Trois autres entreprises relevant du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique préparent également leurs dossiers.
La COSOB a déjà reçu leurs demandes, mais la procédure devrait s'étaler sur quelques mois, avec une finalisation envisagée à l'horizon juin prochain.
Par ailleurs, la COSOB œuvre, en coordination avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, au lancement d'un fonds d'investissement dédié exclusivement aux projets innovants et aux start-up hébergées dans les incubateurs universitaires. Selon Bouzenada, cette initiative prévoit la création d'une société de capital-risque qui agira comme un fonds de financement de fonds d'investissement thématiques.
L'agrément pour la gestion de ce fonds est en cours d'octroi à l'Université d'Alger 3, a-t-il ajouté, précisant que l'autorisation officielle devrait être délivrée avant la fin du mois en cours.
Lors de cette rencontre, l'accent a également été mis sur la mesure facilitant l'introduction des start-up en Bourse. Celle-ci prévoit une exonération totale des frais pendant trois ans, jusqu'en 2028, pour les entreprises disposant du label «start-up» et réalisant des levées de fonds ne dépassant pas 500 millions de dinars.
Les entreprises concernées bénéficient notamment de l'exonération des frais de visa sur le document d'information perçus par la COSOB, des frais d'admission à la cote officielle de la Bourse d'Alger perçus par la Société de gestion de la Bourse des valeurs (SGBV), ainsi que des frais de conservation, de gestion et d'administration des titres perçus par Algérie Clearing.
La directrice générale de la SGBV, Amal Selmoun, a souligné que cette mesure vise à soutenir le financement des entreprises durant leurs phases de croissance, tout en consolidant le rôle du marché financier dans le financement de l'économie nationale. Elle a indiqué que ces incitations ont pour objectif «d'aboutir à une économie inclusive, diversifiée et durable».
Les indicateurs présentés lors de la rencontre confirment cette dynamique. La valeur totale des transactions sur le marché secondaire a bondi de 444 %, atteignant 15,02 milliards de dinars contre 2,76 milliards de dinars en 2024. Le volume annuel des transactions a, lui aussi, progressé de 498 %, totalisant 7,78 millions de titres échangés en 2025 contre 1,3 million une année auparavant.

R. B.

CALCUL DE L'INTÉGRATION DANS L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

Indice pour le calcul de l'intégration

Un référentiel national d'intégration dans l'industrie des voitures, des autobus et des motocycles sera élaboré. Il permettra de calculer les taux d'intégration réalisés par les constructeurs. Le groupe de travail chargé de cette mission a été installé hier par le Premier ministre.


Le taux d'intégration sous la loupe.

L'augmentation du taux d'intégration nationale, notamment dans l'industrie automobile, constitue une priorité stratégique pour les autorités qui imposent des taux d'intégration progressifs pour la production de véhicules, et ce dans le but de remplacer l'importation de pièces de rechange par une production locale.

C'est dans ce sens qu'un référentiel national d'intégration dans l'industrie des voitures, autobus et motocycles sera élaboré. Le groupe de travail chargé de cette mission a été installé hier par le Premier ministre, Sifi Ghrieb, lors d'une réunion ministérielle, a indiqué un communiqué des services du Premier ministre.

Ce référentiel constituera « le document de référence pour le calcul des taux d'intégration réalisés par les constructeurs en vue de leur permettre d'obtenir les avantages préférentiels prévus dans le cadre législatif et réglementaire régissant cette activité «.

Ce document référentiel permettra aussi de mettre en place un socle pour la création et le développement d'un réseau national intégré de sous-traitants spécialisés dans la fabrication des différentes pièces et composants liés à cette industrie, dans le but d'augmenter progressivement le taux d'intégration nationale, ce qui contribuera à asseoir une véritable industrie automobile durable et à opérer une intégration effective dans les chaînes de valeur y afférentes, a précisé la même source.

Cette initiative contribuera, en outre, « à créer de nouveaux postes d'emploi durables dans diverses branches liées à cette industrie et à renforcer le transfert de technologie, en sus de développer les compétences nationales et de réduire la facture d'importation des pièces détachées et des composants «, ont indiqué les services du Premier ministre. L'Algérie, qui ambitionne de bâtir une vraie industrie automobile, œuvre, en effet, à développer la sous-traitance, principalement à travers le renforcement du tissu de PME sous-traitance, en vue réduire l'importation, et ce en encourageant la production locale de pièces de rechange et de composants.

Cette vision, souvent évoquée par les responsables, a été réitérée récemment par le directeur général de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), Omar Rekkache, à l'occasion de la première édition du Salon Mechanica Algeria 2026, tenue la semaine dernière à Oran.

Il avait alors souligné l'importance du développement de la sous-traitance industrielle en tant que mécanisme efficace pour augmenter les taux d'intégration locale et pour bâtir des chaînes de valeur nationales capables de renforcer la compétitivité de l'économie nationale et de réduire les importations.

Signalant le fait qu'une part importante des importations nationales concerne des composants pouvant être localisés en Algérie si un réseau de sous-traitance organisé, qualifié et intégré au système industriel est mis en place, il a mis en avant les efforts déployés pour renforcer les opportunités de sous-traitance industrielle à travers les initiatives supervisées par le Groupe Stellantis Algérie, producteur des véhicules de la marque Fiat.

Une orientation désormais adoptée par les constructeurs, qui intègrent de plus en plus les opérateurs locaux. On peut citer, dans cette optique, la signature d'environ 35 accords lors du Salon Mechanica Algeria entre des opérateurs économiques privés, des constructeurs automobiles et des fabricants de pièces de rechange, dont quatre conclus par la société Stellantis pour la production des véhicules Fiat avec des sous-traitants spécialisés dans les équipements et pièces automobiles.

Lilia A. A.

JUMELAGE ENTRE L'AAPI ET LE MINISTÈRE ALLEMAND DE L'ECONOMIE

Le comité de pilotage fait le point

LANCÉ le mois de novembre 2025, le projet de jumelage institutionnel entre l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) et le ministère fédéral allemand de l'Economie et de l'Energie fait l'objet d'une évaluation. Les résultats obtenus et les objectifs à atteindre ont été examinés hier par le directeur général de l'AAPI, Omar Rekkache, et la directrice au ministère fédéral allemand de l'Economie et de l'Energie et cheffe de projet pour la partie allemande, Gerlind Heckmann.

Lors d'une réunion tenue par visioconférence, les deux parties ont évalué les activités réalisées au cours des deux derniers mois et discuté du suivi de l'exécution des missions programmées pour la période à venir, a indiqué l'AAPI dans un communiqué, signalant la participation du représentant de la délégation de l'Union européenne en Algérie, Fausto Pierini.

« La rencontre a donné lieu à une présentation détaillée des activités réalisées, permettant de faire le point sur les avancées enregistrées durant la période écoulée, notamment en matière de renforcement et d'amélioration des techniques et outils de promotion de l'investissement, de développement de l'exploitation des données et des statistiques pour l'évaluation, ainsi que de l'élaboration de rapports et d'études «, a indiqué la même source.

M. Rekkache a précisé que la première phase du programme a permis d'identifier les acquis initiaux et d'apporter les ajustements et révisions nécessaires afin d'assurer une meilleure adéquation entre le projet, les besoins de l'agence et les priorités nationales en matière d'attraction des investissements.

Il a souligné que l'objectif principal du jumelage est de permettre à l'AAPI d'adopter les meilleures pratiques en matière de promotion de l'investissement, de développer son approche de ciblage des investissements et de faire de ce programme un levier de transformation institutionnelle, avec des résultats concrets, mesurables et durables. Il a également salué la qualité des échanges ayant marqué les différentes rencontres et missions entre les cadres de l'agence et les experts allemands.

De son côté, Mme Heckmann a mis en avant les résultats obtenus lors de la première phase du jumelage, insistant sur la nécessité de poursuivre les efforts afin d'atteindre l'ensemble des objectifs du programme et d'en garantir l'efficacité.

D'une durée de huit mois, ce jumelage institutionnel « vise à favoriser l'échange de savoirs et d'expertises entre les deux parties dans les domaines de la modernisation des outils de gestion, de l'amélioration de la gouvernance et du développement des mécanismes de promotion et de ciblage des investissements à forte valeur ajoutée «, a souligné l'agence de promotion de l'investissement, mettant en avant les objectifs à atteindre dans le cadre de ce partenariat.

Il est ainsi attendu de ce programme de renforcer les capacités institutionnelles de l'AAPI en matière de digitalisation et d'exploitation des données relatives à l'investissement, de développer des outils d'analyse économique et de ciblage des investissements à haute valeur ajoutée.

Il est, en outre, attendu d'adopter les meilleures pratiques en matière de promotion et de suivi des projets, afin de garantir rapidité et transparence dans le service public offert aux investisseurs, ainsi que de mettre en œuvre une approche plus efficace pour attirer des investissements durables contribuant à la création de richesse et d'emplois ainsi qu'au transfert de technologie.

L. A. A.



ALGÉRIE-NICARAGUA

Les perspectives de coopération économique passées en revue

L'AGENCE algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) a pris part à une rencontre regroupant les instances économiques algériennes et leurs homologues du Nicaragua, consacrée à l'examen des perspectives de coopération et des opportunités de partenariat commercial et d'investissement entre les deux pays.

C'est ce qu'a indiqué, hier, un communiqué de l'Agence, précisant que cette rencontre s'est tenue mardi par visioconférence.

Ont pris part à cette rencontre, organisée par l'Ambassade d'Algérie au Nicaragua et le Secrétariat à la promotion de l'investissement et des exportations du Nicaragua, l'ambassadeur d'Algérie, Ali Menguellati, le directeur général de l'AAPI, Omar Rekkache, le président du Conseil du renouveau économique algérien (CREA), Kamel Moula, le directeur général de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI), Chakib Kouidri, ainsi que des représentants des ministères des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et du Commerce intérieur, selon les précisions de la même source.

Du côté nicaraguayen, il y a eu la présence du conseiller à la présidence de la République chargé de la promotion des investissements, du commerce et des relations internationales, Laureano Ortega Murillo, le ministre du Développement, de l'Investissement et du Commerce, Edwin Ramirez Colindres, et la directrice du Secrétariat à la promotion de l'investissement et des exportations, Mme Karina Mejia.

Lors de cette rencontre, l'AAPI a présenté un exposé sur le climat des affaires en Algérie, mettant en lumière les avantages compétitifs dont dispose le pays dans son environnement régional, ainsi que les facilitations et les mesures incitatives destinées aux investisseurs, selon les précisions contenus dans le même communiqué.

Dans ce cadre, les deux parties ont réitéré, leur volonté commune d'œuvrer à la «promotion d'un partenariat économique prometteur reflétant les potentialités disponibles et répondant aux aspirations des deux pays amis», tout en convenant de mettre en place des mécanismes de coopération conjointe en définissant les liens de contact permanents, afin de suivre les discussions et de traduire les opportunités de coopération bilatérale en projets concrets.

Cette réunion s'inscrit dans le cadre des démarches communes entre les deux pays visant à renforcer les échanges économiques, à identifier les domaines de coopération prioritaires et à garantir l'établissement de contacts directs entre les opérateurs économiques des deux pays, précise le communiqué de l'Agence, soulignant que les deux parties se sont félicitées du caractère «privilégié» des relations unissant les deux pays, fondées sur «le respect mutuel».

M. B.

PRISE EN CHARGE DES ENFANTS ATTEINTS D'AUTISME

L'Etat mise sur une approche coordonnée

Au terme de trois jours d'ateliers intensifs, de formation consacrés au nouveau programme éducatif et pédagogique dédié aux enfants atteints de trouble du spectre de l'autisme, les participants ont recommandé de renforcer la coordination intersectorielle au niveau national, afin de garantir une prise en charge unifiée et durable des enfants autistes. C'est ce qu'a indiqué, hier, un communiqué du ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme.

Les experts ont affirmé que « l'adoption d'un diagnostic pluridisciplinaire et multidimensionnel doit devenir la norme pour garantir une prise en charge globale, cohérente et adaptée aux besoins spécifiques de chaque enfant », à l'issue des ateliers nationaux qui se sont achevés dans la, soirée d'avant-hier a précisé la même source.

Plus de 320 participants issus des corps techniques et pédagogiques du secteur de la solidarité nationale ont pris part aux travaux, aux côtés d'enseignants relevant du secteur de l'éducation nationale, de représentants d'associations activant dans le domaine et de parents d'enfants concernés. Cette configuration plurielle a consacré « une approche participative intégrant l'ensemble des acteurs du parcours de prise en charge », ont souligné les organisateurs. Au fil des communications scientifiques et des ateliers pratiques, les échanges ont permis d'approfondir la compréhension des spécificités du trouble du spectre de l'autisme et d'examiner les méthodes contemporaines en matière de diagnostic et d'intervention. A cette occasion, les experts ont appelé à dépasser les cloisonnements institutionnels, en soulignant que « la coordination méthodique entre les membres des équipes spécialisées est indispensable pour assurer la complémentarité des interventions et la continuité du suivi ». A l'issue des travaux, les recommandations formulées par les spécialités constituent l'ébauche d'une feuille de route pertinente. Outre la systématisation du diagnostic pluridisciplinaire, les participants ont plaidé pour « l'élargissement de la maîtrise des différentes approches thérapeutiques et pédagogiques reconnues », dans l'objectif d'assurer une prise en charge durable et scientifiquement fondée. Il a également été relevé l'importance d'adapter les stratégies éducatives aux profils spécifiques des enfants, en privilégiant des plans d'intervention individualisés.La question de la formation a également occupé une place centrale dans les débats. Plusieurs intervenants ont également relevé qu' « un perfectionnement continu et spécialisé doit être garanti, notamment au profit des psychomotriciens dont le rôle est central dans le parcours d'accompagnement ». Dès lors, la professionnalisation des équipes est apparue comme une condition déterminante pour hisser la qualité de l'accompagnement.



Un diagnostic pluridisciplinaire et multidimensionnel.

Par ailleurs, les conclusions des ateliers ont souligné l'impératif de « la consolidation du travail en réseau sous l'égide du secteur de la solidarité nationale, en synergie avec les autres départements concernés ». Cette coordination intersectorielle, ont estimé les participants, constitue le socle d'une prise en charge réellement multidimensionnelle, intégrant les dimensions éducative, thérapeutique et sociale.

De plus, l'intensification des actions de sensibilisation a été présentée comme un impératif stratégique. « Promouvoir une compréhension éclairée du trouble du spectre de l'autisme et renforcer les mécanismes d'inclusion sociale relèvent d'une responsabilité collective », ont conclu les participants, soulignant que la qualité de l'accompagnement ne saurait être dissociée du regard porté par la société sur les enfants concernés.

Il convient de rappeler que lors de la cérémonie officiel du lancement des ateliers , à l'École nationale d'administration la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Soraya Mouloudji, a indiqué que cette initiative s'inscrit dans une démarche institutionnelle œuvrant à unifier les référentiels scientifiques et pédagogiques relatifs à l'autisme et à renforcer la cohérence du dispositif national de prise en charge.

Organisées simultanément dans les wilayas d'Oran, de Constantine et de Biskra, ces assises ont réuni une élite d'experts en pédopsychiatrie, en psychologie clinique, en psychomotricité et en éducation spécialisée. De facto, à travers ces ateliers, c'est une dynamique d'harmonisation des pratiques et de structuration du dispositif national qui s'est consolidé.

Le nouveau programme éducatif et pédagogique apparaît ainsi comme une étape déterminante dans la construction d'une réponse publique plus scientifique et plus inclusive au bénéfice des enfants atteints de trouble du spectre de l'autisme et de leurs familles.

Sihem Bounabi

MODERNISATION DES PRESTATIONS DE SANTÉ

Cap sur la télémédecine et le dossier médical numérique

LE MINISTÈRE de la Santé accélère sa transition numérique. À l'occasion du séminaire national consacré à « l'innovation et la transformation numérique du service public », le ministre de la Santé, le Pr Mohamed Seddik Aït Messaoudène, a annoncé le lancement prochain d'un vaste chantier de modernisation reposant notamment sur la télémédecine, l'interconnexion des établissements hospitaliers et la numérisation des dossiers médicaux.

Le département ministériel travaille actuellement à la mise en place d'un « réseau national de santé » destiné à interconnecter l'ensemble des hôpitaux et établissements publics du pays. Selon les précisions apportées dans un communiqué, ce projet stratégique s'inscrit dans le programme de transition numérique engagé au niveau national. Le futur réseau concernera 2 599 établissements et structures de santé, qui seront reliés par fibre optique avec des débits adaptés aux besoins spécifiques du secteur. Le projet est mené en collaboration avec Algérie Télécom et le Haut-Commissariat à la Numérisation. L'objectif affiché est double : améliorer la qualité des prestations de santé et rationaliser les coûts de gestion.Parmi les applications phares figure le développement de la télémédecine. Le ministère prépare plusieurs outils numériques permettant la prise de rendez-vous à distance ainsi que la programmation de consultations et d'examens sans déplacement du patient.

Cette orientation vise en priorité les habitants des zones reculées, pour lesquels l'accès aux soins spécialisés demeure parfois difficile. L'interconnexion des établissements permettra également la lecture à distance des examens de radiologie et d'imagerie médicale. Le ministère prévoit d'intégrer des solutions d'intelligence artificielle pour renforcer la précision des diagnostics, réduire les erreurs médicales et optimiser le suivi des patients. La numérisation concerne aussi la gestion des ressources sanitaires. Un système de suivi de la disponibilité des médicaments à l'échelle nationale est en cours de développement, tout comme un dispositif permettant de connaître en temps réel la disponibilité des lits dans les établissements de santé. L'autre axe majeur concerne la généralisation du dossier de santé numérique. Ce projet, qualifié de priorité stratégique, vise à centraliser les données médicales des patients dans des bases sécurisées.

Sa mise en œuvre reste toutefois conditionnée au respect strict du secret médical et de la législation relative à la protection des données personnelles. Le ministère indique travailler au renforcement des dispositifs de cybersécurité afin de protéger les systèmes de stockage contre toute menace. À terme, le dossier médical numérique, accessible via un système d'information sécurisé reposant sur l'identifiant national du patient, devrait permettre d'améliorer le suivi médical, d'éviter la répétition d'examens inutiles et de faciliter l'accès aux soins.

À travers cette transformation numérique, le ministère entend moderniser durablement le service public de santé et renforcer l'efficacité du système sanitaire national.

Lynda Louifi

NOMINATIONS AUX POSTES SUPÉRIEURS

Une commission centrale pour le secteur de la santé

LE MINISTÈRE de la Santé a lancé les travaux de la commission centrale chargée d'examiner les candidatures aux postes supérieurs au sein des directions de la santé et de la population des wilayas ainsi que des établissements publics de santé. Cette démarche intervient en application des orientations du ministre de la Santé, le Pr Mohamed Sadek Aït Mesbah, visant à renforcer la gouvernance du secteur et à consacrer les principes de transparence et d'objectivité dans l'accès aux fonctions supérieures. La commission a été officiellement installée le 6 janvier 2026. Créée auprès du ministre, la commission est présidée par le secrétaire général du ministère. Elle regroupe l'inspecteur général, les directeurs généraux concernés, ainsi que les responsables des ressources humaines et de l'organisation, des contentieux et de la coopération. Selon les précisions du ministère, l'examen des dossiers se fera sur la base d'une grille d'évaluation standardisée et objective. L'objectif est d'identifier les profils les plus compétents pour occuper les postes supérieurs au niveau des directions de la santé des wilayas et des établissements publics de santé. La démarche prévoit également la promotion des compétences locales, dans le but de renforcer l'efficacité de la gestion administrative et d'améliorer la performance du service public de santé.

Cette opération s'inscrit dans la stratégie globale du ministère visant à consolider le professionnalisme dans la gestion, à valoriser les compétences administratives et à améliorer la qualité des prestations offertes aux citoyens.

A travers ce mécanisme, le département de la Santé entend instaurer une culture de mérite et de transparence dans les nominations, tout en accompagnant les réformes engagées pour moderniser le système de santé national.

L. L.

RAMADAN, CE` MOIS DE JEÛNE, DE PIETE ET DE SACRIFICE, FACE A LA MONDIALISATION DEVORANTE

PAR CHEIKH TAHAR BADAOUI



Chers amis, C'est avec joie et allégresse que nous, musulmans que nous sommes, devons accueillir notre invité d'honneur, le mois de « Ramadan », mois de jeûne, de piété et de sacrifice. Cet invité nous propose une thérapie des plus exemplaires pour le corps et l'esprit. Il nous garantirait, à chacun, si nous acceptions son offre avec amour et clairvoyance, de renforcer sa foi envers son Seigneur Allah, le Puissant le Miséricordieux, d'effectuer son autocritique en toute âme et conscience et d'évaluer ses rapports vis-à-vis de sa personne, de sa famille, de ses proches et de tous ses semblables, envers lesquels il doit observer des droits et des devoirs. Ce mois de jeûne nous garantit, par conséquent une vie matérielle et spirituelle paisible, grâce à la mortification du moi, laquelle érige le commun des mortels en une personnalité angélique par le repos de la conscience qu'elle lui procure, et par l'immunité qu'elle lui assure.

Comme vous le savez très bien, mes chers amis, l'Islam signifie étymologiquement la soumission inconditionnée à la Volonté de Dieu, et le Saint Coran le confirme en effet :

« Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, son acte ne lui sera guère agréé et il sera, parmi les perdants dans l'Au-delà. » (Sourate dite de « la famille d'I'mran » Verset 85.) Tous les croyants, aux yeux de l'Islam, depuis le Prophète Adam, (père des humains), sont tous frères et sœurs, issus d'un même père et de mères différentes, comme l'explique à juste titre notre Vénéré Prophète Mohammed, Salut Divin Sur Lui, dans l'une de ses illustres annonciations.

Cette religion unique, agréée par Dieu l'Omniscient, a deux traits distinctifs :

1°)Elle établit un équilibre harmonieux entre le temporel et le spirituel, entre le corps et l'esprit, contrairement aux tendances laïques qui furent à la base de la séparation de l'Eglise et de l'Etat :

« au Seigneur ce qui Lui appartient, et à César ce qui lui revient ». Elle permet ainsi la parfaite jouissance des biens créés par Dieu, sans omettre d'accomplir des devoirs cultuels, « tous pour un et un pour tous » et non « chacun pour soi et Dieu pour tous », comme le concevraient les opportunistes de nos jours, devoirs tels que la prière, le jeûne, la « zakat » ou impôt rituel, le pèlerinage aux lieux sains de l'Islam, le djihad en tant que lutte contre toutes formes d'oppression et d'exploitation, d'esclavage, d'obscurantisme et de terrorisme de quelque nature qu'il soit.

2°) L'Islam est une religion des masses : tout musulman sans distinction de sexe ou de race est investi en effet de par sa disposition naturelle d'une mission à savoir :

prêcher ses convictions, là où il se trouve, d'amener les gens à vivre en paix et quiétude, chacun par son comportement vertueux, vis-à-vis de l'autre et combattre toutes formes d'injustice ; le seul critère d'évaluation entre les hommes étant, aux yeux de Dieu la piété que le jeûne du mois de Ramadan garantit à tous ses fidèles adeptes.

LE DEUXIEME ACTE CULTUEL EN ISLAM

Il importe de préciser que le jeûne est le deuxième acte cultuel en Islam. Il consiste à s'abstenir de manger, de boire et d'avoir des relations sexuelles, durant toute la journée, depuis l'aube jusqu'au coucher du soleil, bien entendu avec la noble intention de se conformer aux prescriptions divines en la matière. Il s'agit donc d'une soumission, corps et âme, à Dieu l'Omniprésent et d'une obéissance sans conditions par l'accomplissement de ce jeûne, et non comme le penseraient certains, telle une forme d'exercice préventif ou curatif purifiant le système digestif et le corps en général au moyen d'une observance d'un régime, aussi bénéfique soit-il.

En outre, le jeûne du mois de Ramadan, quatrième pilier de l'Islam, après le témoignage en l'Unicité de Dieu Allah et en Son Prophète Mohammed, sceau de tous les Messagers, la prière et l'impôt rituel « zakat », fût institué en 624 de l'ère chrétienne, soit en l'an II de l'Hégire (émigration de notre Prophète à Médina). C'était au cours de ce mois, que le Saint Coran fût révélé, à l'instar des autres Livres Célestes.

L'INSTAURATION DU JEÛNE DU MOIS DE RAMADAN

Il convient de signaler que, jeûner un mois complet, n'a pas été prescrit dès le début de la prédication. Avant d'être fixée à un mois par an, l'institution du jeûne fût établie progressivement. En effet, le Saint Prophète, après son installation à Médina, constata que les israélites observèrent le jeûne de « 'Achoura » ; et lorsqu'il demanda le pourquoi du jeûne, on lui répondit qu'ils le fêtèrent, en guise de remerciement au Seigneur Tout Puissant, pour avoir délivré, ce jour, leurs ancêtres de la tyrannie des Pharaons. Alors, le Prophète Salut Divin Sur Lui, insista sur le respect de cette fête, par le jeûne de 'Achoura.

N'est-ce pas là, preuve tangible d'unicité de l'Islam à travers les temps ?

Le jeûne se pratiquait ensuite les trois premiers jours de chaque mois et enfin, deux années après l'Hégire, une Révélation prescrivit de se priver de manger de boire et de cohabiter avec les femmes, pendant le mois de Ramadan, neuvième mois de l'année lunaire. L'année musulmane ne comportant en moyenne que 354 jours et 8 heures, le Ramadan accomplit ainsi une révolution annuelle complète tous les 36 ans, et se trouve par conséquent, décalé par rapport au calendrier grégorien.

QUI DOIT JEUÛNER ET COMMENT ?

Dans les versets suivants: 183 à 187 de la Sourate dite de « la Vache » ou « Al Baqarah », le Saint Coran fait état de cette progression jusqu'à ce que le jeûne du mois de Ramadan devienne une obligation pour tous, à l'exception des cas précis. « O croyants !

Nous vous avons prescrit le jeûne comme il l'a été à ceux d'avant vous, pour que vous en puissiez tirer piété. » (Verset 183)

« Pendant un nombre déterminé de jours ; quiconque d'entre vous se trouve malade ou en voyage, devra (en cas de rupture du jeûne), compenser celui ci par un nombre égal d'autres jours. Ceux qui le supporteraient péniblement, doivent, quant à eux, nourrir des pauvres en compensation. Nourrir davantage reste louable pour son auteur ; cependant, jeûner serait pour vous, des plus bénéfiques si vous le saviez. » (Verset 184).

Ainsi, Dieu Gloire et Pureté à Lui Seul, ordonne aux hommes de jeûner en s'abstenant de manger, de boire et d'avoir des rapports conjugaux, n'ayant pour intention que de plaire au Seigneur, car le jeûne reste un moyen incontesté pour purifier l'âme de tous les vices du moi, du mauvais caractère ou comportement indésirable.

En outre, Dieu a prescrit le jeûne aux musulmans comme il l'a prescrit aux générations antérieures, en les prenant pour exemple. Notre Prophète confirme ce caractère préventif du jeûne lorsqu'il énonce : « Jeûnez, vous vous porterez bien » et dans une autre parole s'adressant à une jeunesse ardente : « Ô jeunes ! Que celui d'entre vous pouvant se marier, qu'il le fasse ; celui qui n'est pas en mesure de le faire, alors qu'il jeûne ; ce qui lui servirait certes de protection. ».

Dieu montre ensuite, que le jeûne doit se faire durant des jours comptés afin qu'il ne soit une prescription excessive. Au début de l'ère islamique, les musulmans jeûnèrent trois jours de chaque mois, comme nous l'avons noté plus haut, puis il fût abrogé par le (verset 185) suivant, imposant aux fidèles croyants, le jeûne de tout le mois de Ramadan comme nous allons le montrer plus loin.

En effet, le jeûne qui fût du temps du premier Messager de Dieu Noé de trois journées chaque mois, devint un mois pour les générations futures comme le précise notre Prophète en disant : « le jeûne du mois de Ramadan a été prescrit à tous les peuples qui nous ont précédés. »

A noter que les malades et les voyageurs sont momentanément exempt du jeûne ; ils peuvent selon leurs cas précis, rompre le jeûne, mais à charge pour eux de jeûner après le mois de Ramadan un nombre de jours égal à ceux rompus, en guise de compensation.

Quant aux résidents et bien portants, mais qui supportent difficilement le jeûne, ceux-là ont le choix entre jeûner, ou rompre le jeûne et restent tenus chacun, de nourrir un pauvre pour chaque jour rompu.

On a rapporté d'autre part, que le Prophète qu'Allah Le bénisse et Le salue, en arrivant à Médina, jeûnait trois jours de chaque mois ainsi que le jour de 'Achoura (10 ème jour du mois de Moharrem). De même, avant que n'intervienne l'obligation du jeûne (Verset 185) certains compagnons jeûnèrent, d'autres donnèrent à manger aux pauvres, pour compenser les journées rompues. Mais lorsque Dieu, Gloire et Pureté à Lui Seul, révéla ce verset, le jeûne devint désormais une obligation pour tous, à l 'exception du malade, du voyageur et du vieillard dans l'incapacité de jeûner.

ENTREPRENEURIAT UNIVERSITAIRE

Formation des enseignants à Sidi Bel-Abbès

DANS le but de renforcer les bases de la pensée entrepreneuriale et de doter les enseignants des outils nécessaires à l'accompagnement des étudiants porteurs de projets innovants, l'Université Djillali Liabès de Sidi Bel-Abbès accueille une session de formation au profit des enseignants-formateurs dans le domaine de l'entrepreneuriat. C'est ce qu'a annoncé, lundi, la cellule de communication de l'université.

A ce propos la même source a précisé que cette session vise à approfondir les concepts fondamentaux de l'entrepreneuriat et à ancrer les bases de la pensée entrepreneuriale, en mettant l'accent sur les mécanismes de transformation des idées en projets concrets et réalisables.

Cette formation s'inscrit dans le cadre du renforcement du rôle central de l'université dans la diffusion de la culture entrepreneuriale et le développement de l'esprit d'initiative et d'innovation chez les étudiants, à travers une approche pratique destinée à préparer des enseignants-formateurs capables de transmettre les connaissances et compétences dans ce domaine avec professionnalisme et efficacité.

Dans ce contexte, le recteur de l'université, le professeur Bouziani Merahi, a affirmé que « l'organisation de cette session s'inscrit dans la stratégie de l'établissement visant à con sacrer la culture entrepreneuriale comme un choix académique et de développement, et à faire de l'université un espace d'accueil des idées innovantes et des projets à valeur ajoutée ».

Il a ajouté que « la qualification d'enseignants-formateurs permettra d'assurer un accompagnement de qualité aux étudiants porteurs de projets, contribuant ainsi à renforcer l'employabilité des diplômés et à soutenir la contribution de l'université au développement local et national ».

La session se déroule à la bibliothèque centrale universitaire « Mansouri Abderezzak » et se poursuivra jusqu'à mardi, dans le cadre des efforts de l'université visant à développer les mécanismes de soutien et d'accompagnement au profit des étudiants et à promouvoir l'innovation et l'entrepreneuriat au sein du milieu universitaire, selon la même source.

R. R.

L'ADE DE MÉDÉA

Renforcement du contrôle de l'eau potable

LA DIRECTION de l'Algérienne des eaux (ADE) de la wilaya de Médéa a été dotée, jeudi, de deux laboratoires mobiles destinés à l'analyse de l'eau potable et la prévention contre les maladies à transmission hydrique. C'est ce qu'a indiqué a cet organisme.

La remise de ces camions laboratoires mobiles, équipé des techniques et matériels les plus modernes, s'est déroulée en marge de l'inauguration de deux nouvelles structures de l'ADE à Berrouaghia, en l'occurrence, un centre de distribution et une agence commerciale, a indiqué la même source.

Ces laboratoires mobiles permettront d'effectuer des analyses physiques-chimiques et bactériologiques de l'eau de manière rapide sur le terrain, et de faciliter les interventions sur les conduites d'eau qui peuvent présenter un risque sur la santé du citoyen, a-t-on expliqué.

Ce renfort en équipement d'analyse est appelé à garantir un service public de qualité grâce au contrôle immédiat de l'eau potable et au traitement en temps réel d'éventuels problème de cross-connect (connexion croisée) ou d'infiltration sur le réseau de distribution, a souligné la même source.

R. R.

DÉVELOPPEMENT DE LA WILAYA DE GHARDAÏA

Guerrara au cœur des projets de rénovation

Dans l'optique de l'amélioration du cadre de vie du citoyen et l'impulsion de l'action de développement, la commune de Guerrara, située à 120 km de Ghardaïa, a bénéficié de plusieurs opérations de développement au titre de l'exercice 2026. C'est ce qu'ont fait savoir les services de la wilaya.



Le secteur de l'Education s'est vu accorder des projets de deux écoles primaires au quartier Ouled-Nail et le lotissements 2.172 lots, ainsi que de deux collèges d'enseignement moyen au quartier Boukertas, en vue de soulager la pression sur le CEM Debbouze, et dans la zone d'El-Sahn.

D'autres projets du secteur sont en cours de réalisation, à savoir deux groupements scolaires de six classes chacun, au quartier Sakiet El-Djenaia et dans la zone de Sidi-Belkheir, dans le but d'atténuer la pression sur les autres établissements et améliorer ainsi les conditions de scolarisation.

Dans le secteur de l'hydraulique, la commune de Guerrara a bénéficié de projets de réalisation de deux forages et le raccordement de cinq châteaux d'eau, ainsi que la finalisation du projet de collecteur d'assainissement des quartiers Est via la zone mixte, et du collecteur secondaire à l'intérieur des quartiers de Rouibah Mokhtar.

Concernant le secteur de la santé, la commune a bénéficié d'un projet de polyclinique au quartier Boukertas ainsi que l'aménagement de la clinique Chahid Beratkhi, de sorte à améliorer la couverture sanitaire et rapprocher les prestations de santé du citoyen.

La commune s'est vu accorder, par ailleurs, la programmation de trois bureaux postaux au village agricole et aux quartiers Boukertas et Belle-vue, en plus de renforcer les GAB dans les quartiers Larbi Ben-M'hidi, Ouled-Nail et Sidi-Belkheir, et de programmer la réalisation de 4.440 nouvelles lignes de fibre optique et d'une station 4G-LTE près du bureau postal du quartier Ouled-Nail.

Au chapitre de la formation, la commune projette la réalisation d'un Institut national supérieur de la formation professionnelle spécialisé dans l'industrie de transformation, au niveau de la zone de Koudiet Chouf, selon les services de la wilaya.

Ces derniers font part aussi d'un financement de 500 millions DA destiné à la maintenance du chemin de wilaya CW-201, ainsi que de 180 millions DA d'aides destinées à la prise en charge directe des besoins des citoyens, réparties en 15 opérations.

R. R.

MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE À TIZI OUZOU

Près de 2 200 citoyens reçus en 2025

LA DÉLÉGATION locale de la médiation de la République à Tizi Ouzou organise depuis dimanche pour une durée de trois jours des portes ouvertes sur son administration et sa fonctionnalité. Mme Zineb Arris, médiateur de la République dans cette wilaya, a expliqué que le médiateur de la République représente « une instance de recours non juridictionnelle qui contribue à la protection des droits et libertés des citoyens et à la régularité du fonctionnement des institutions et administrations publiques ».

La représente locale a fait savoir que « ces portes ouvertes permettront aux citoyens de la wilaya de découvrir, le rôle et la mission de cette instance, mais aussi de trouver sur place toutes les données des démarches à entreprendre pour la solliciter ». Elle a souligné que le médiateur de la République peut être saisi par toute personne physique qui, ayant épuisé tous les recours, s'estime lésée par un dysfonctionnement équipé d'un service public.

Elle a indiqué, en outre, que durant l'année 2025, la médiation de Tizi Ouzou a eu à accorder une audience à 2 196 citoyens qui se sont rapprochés d'elle dont 1903 sont des personnes physiques et 101 collectifs de citoyens, venus exposer leur doléances auxquelles il y a lieu d'ajouter 70 autres sollicitations via le téléphone ». En sus des personnes physiques, la médiatrice de Tizi-Ouzou a été sollicitée par 47 personnes morales. Il s'agit de 40 entreprises ou sociétés économiques et 07 associations de quartiers ou comités de villages.

Par ailleurs, Mme Zineb Arris a fait part du traitement de 460 des 501 requêtes reçues. « Les 55 autres n'ont pas été traitées du fait qu'elles ne relèvent pas de la compétence de l'instance de médiation », a-t-elle déclaré. Avant d'ajouter que « dans le traitement de toutes ces requêtes, 281 ont eu des réponses positives ».

Enfin, Mme Arris a tenu à préciser que « la médiation de la République, qui constitue le dernier recours des citoyens avant de recourir aux services du ministère de la Justice » a aussi annoncé avoir accueilli dans ses bureaux 146 citoyens dont 41 ont déposé des requêtes.

Saïd Tissegouine

COMMÉMORATION DU 18 FÉVRIER

« Cri du fond de la Révolution », un ouvrage au service de la mémoire, présenté à Constantine

À l'occasion de la Journée nationale du Chahid qui coincide avec le 18 février, la Bibliothèque principale de lecture publique « Mustapha Netour » de Constantine a organisé, lundi matin, une matinée littéraire consacrée à la mémoire révolutionnaire.

La rencontre a été marquée par la présentation et la dédicace de l'ouvrage collectif « Cri du fond de la Révolution », sous la supervision de Habiba Nekoub.
La directrice de l'établissement, Mounira Saâda Khelkhal, fraichement installée par la ministre de la Culture et des Arts lors de sa récente virée constantinoise, a rappelé l'importance de cette commémoration pour préserver la mémoire nationale et la transmettre aux jeunes générations.
Présenté comme un « livre fédérateur », l'ouvrage retrace, à travers des textes historiques et littéraires rigoureux, des étapes majeures du combat du peuple algérien, en mettant en lumière le sacrifice des martyrs et l'engagement de figures héroïques. Les échanges ont été enrichis par plusieurs lectures analytiques, soulignant la nécessité d'archiver l'histoire avec précision tout en lui donnant une portée esthétique.
Parmi les contributions remarquées : un hommage aux femmes algériennes dans la lutte pour l'indépendance, porté par Nadia Boudjlal ; le portrait du jeune révolutionnaire Smaïl Hadjla, messager clandestin de la Révolution, ainsi que le récit de la moudjahida Malika Hamrouche, sauvée de la peine capitale par sa grossesse, présenté par Habiba Nekoub.
La rencontre a réuni intellectuels, enseignants, chercheurs et membres de la famille révolutionnaire. Des témoignages vivants ont été livrés, notamment par Tamine Hussein et H'mida Ammar, évoquant les souffrances et les sacrifices endurés à Aïn M'lila. Les auteurs ayant contribué à l'ouvrage ont également été honorés, en reconnaissance de leur apport à ce travail de mémoire.
La direction de la bibliothèque a réaffirmé, en fin de rencontre, sa volonté d'animer durablement la scène culturelle locale et de renforcer le lien entre le lecteur et l'histoire nationale, rappelant que le livre demeure « le prolongement naturel de la mémoire à travers le temps ».



DE PETITS PINCEAUX POUR HONORER LES MARTYRS À ORAN

Par ailleurs, un atelier artistique dédié aux enfants a été organisé au Musée des Arts Moderne d'Oran, en coordination avec une association locale, sous le slogan évocateur « Fidélité au serment des martyrs ». Une initiative pédagogique qui vise à transmettre, dès le plus jeune âge, les valeurs du sacrifice, de l'amour de la patrie et de l'attachement à l'histoire nationale.
Les enfants ont pris part à diverses activités expressives, mêlant dessin et coloriage, tout en découvrant les grandes figures de la Révolution de libération. À travers leurs œuvres, ils ont pu traduire leurs émotions, leurs perceptions des valeurs de la patrie et leur reconnaissance envers les chouhada, dans un cadre interactif favorisant l'échange et l'imaginaire. Au-delà de son aspect artistique, la rencontre s'est imposée comme un véritable moment de sensibilisation citoyenne. Elle a permis d'ancrer la mémoire collective dans les esprits des plus jeunes, en rappelant que la commémoration des martyrs n'est pas un simple rituel, mais un acte de fidélité et de gratitude envers celles et ceux qui ont donné leur vie pour la liberté et la dignité. **A. B.**

UNE VIE AU SERVICE DE LA MÉMOIRE BÔNOISE

Annaba commémore Hassan Derdour

ANNABA se souvient de Hassan Derdour. Vingt-neuf ans après sa disparition, la ville rend hommage à l'un de ses plus fervents gardiens de la mémoire culturelle et historique, un homme qui a fait de l'écriture et du théâtre des instruments de transmission et de sauvegarde du patrimoine local.
Né le 21 janvier 1911 à Annaba, Hassan Derdour appartient à une génération d'intellectuels pour lesquels la culture n'était pas un simple champ d'expression, mais une responsabilité. Notaire à ses débuts, puis spécialiste des questions foncières, il n'a jamais dissocié son parcours professionnel de son engagement en faveur de la mémoire de sa ville natale.
Fondateur de l'association « El Izdihar El Bouni », dédiée à la musique et à l'art dramatique, il a œuvré à structurer la scène culturelle locale à un moment charnière de l'histoire nationale. Premier directeur du Théâtre régional d'Annaba après l'indépendance -baptisé dans les années



2000 du nom de Azzedine-Medjoubi, un autre monument de l'Art des Planches- il a marqué de son empreinte la dynamique théâtrale, signant plusieurs œuvres dramatiques et assumant, dès 1964, la direction du théâtre de la ville.
Musicologue averti, il a également pris part à de nombreuses commissions de jury lors de festivals nationaux de musique classique algérienne, contribuant à la valorisation du malouf et des expressions musicales patrimoniales.
Son apport le plus durable demeure sans doute son œuvre historiographique. À travers « Annaba, 25 siècles de vie » et « Le Malouf… ses composantes et ses compagnons de route », il a documenté l'évolution historique et culturelle de la cité bônoise, inscrivant son nom dans la longue chaîne de ceux qui ont veillé à préserver l'identité plurielle de la capitale du Jujube.
Près de trois décennies après son départ, l'héritage de Hassan Derdour reste vivant. Il rappelle que la mémoire d'une ville se construit dans la patience des archives, la passion des planches et la fidélité à une histoire partagée.

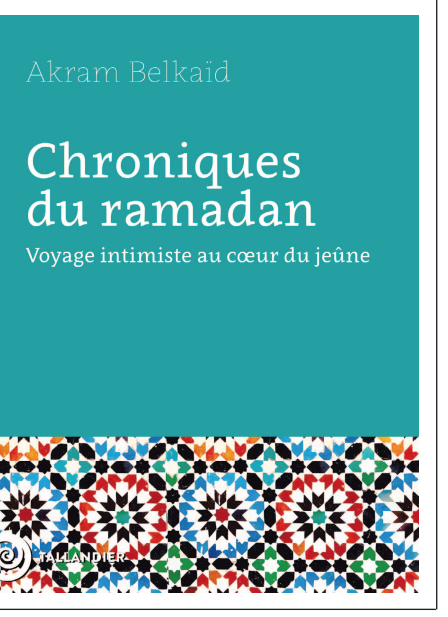
A. B.

« CHRONIQUES DU RAMADAN » D'AKRAM BELKAÏD

Un regard nomade sur le jeûne

DANS son nouvel ouvrage, Chroniques du Ramadan, le journaliste et écrivain Akram Belkaïd propose une traversée sensible du mois sacré, mêlant récits personnels, observations sociales et réflexions politiques.
De l'Algérie à la Tunisie, du Sinaï à Paris, en passant par les quartiers populaires de Barbès, l'auteur interroge ce que révèle le jeûne sur les sociétés contemporaines et sur les minorités musulmanes. Fidèle à une géographie affective déjà explorée dans Pleine lune sur Bagdad, il invite le lecteur à un voyage à la fois culturel, culinaire, spirituel et citoyen.
Chroniqueur et essayiste, Akram Belkaïd partage anecdotes et méditations autour d'un rituel dont le sens dépasse largement l'abstinence alimentaire : jeûner, prier, prendre soin des autres, ressentir dans son corps ce que vivent les plus démunis. L'auteur évoque également Gaza, rappelant que la faim choisie du Ramadan n'a rien de comparable avec celle imposée par la guerre.
Publié dans un contexte marqué par une islamophobie persistante en Europe, l'ouvrage se veut un pari sur l'intelligence collective et la capacité des femmes et des hommes de bonne volonté à dialoguer. Loin d'une approche didactique froide, Belkaïd privilégie une écriture habitée, poétique, nourrie par l'intime, notamment par le deuil de ses parents, pour dire la lumière, le spirituel et refuser le silence face à la violence politique.
L'auteur signe, via ce livre, un récit « de l'intérieur », où la chronique devient espace de résistance douce, et où le Ramadan apparaît comme un temps de mémoire, de partage et d'interrogation du monde.

A. B. / Média



LIGUE 1 MOBILIS (20E JOURNÉE)

Le leader en conquérant à Oran, lutte acharnée pour le maintien

La 20e journée du championnat de Ligue 1 Mobilis de football, prévue vendredi et samedi dans son intégralité, sera marquée par le déplacement du leader, le MC Alger, à Oran pour défier le MCO, alors que les mal-classés livreront une autre bataille pour s'extirper de la zone de relégation. Leader du classement avec 36 points en 15 matchs, le MC Alger abordera ce rendez-vous avec l'ambition de consolider sa première place, tout en tentant de tourner la page de son élimination en Ligue des champions africaine.



Les Vert et Rouge, qui se déplaceront chez le MC Oran, chercheront à retrouver le sourire et relancer une dynamique positive en championnat. En revanche, rien ne va plus chez les «Hamraoua» (7e, 24 pts) sommés de réagir après une mauvaise série de sept matchs sans victoires, ayant précipité le départ de l'entraîneur espagnol, Juan Carlos Garrido. Derrière le leader, le CS Constantine (2e, 32 pts) sera en déplacement chez l'ASO Chlef dans une rencontre importante pour rester au contact du sommet du classement. Auteurs de trois victoires de rang, les joueurs de l'entraîneur tunisien, Lassaâd Dridi, espèrent rester sur cette dynamique à Chlef, au moment où l'ASO (12e, 21 pts) devra impérativement confirmer son dernière succès à El-Bayadh (1-0), et ainsi s'éloigner de la zone de turbulences. La JS Saoura (3e, 28 pts) tentera de confirmer sa bonne forme actuelle, en affrontant en déplacement l'USM Alger (7e, 24 pts) dans l'une des affiches les plus attendues de cette journée. L'USMA, qualifiée avec brio aux quarts de finale de la Coupe de la Confédération, aura à cœur de réussir ce test face à une accrocheuse formation de la JSS, capable de poser des problèmes aux Usmistes, dont les statistiques à domicile ne plaident pas leur faveur (11 points pris sur 21 points possibles). La surprise du haut de tableau : l'ES Ben Aknoun (4e, 27 pts) accueillera l'USM Khenchela (11e, 22 pts) avec l'objectif de consolider sa place dans le top 4, et viser le podium en cas de défaite de la JSS devant l'USMA. L'ESBA espère faire la passe de trois, elle qui reste sur deux victoires de rang : à domicile face au MCO (2-1) et en déplacement devant le Paradou AC (5-3). De leur côté, les «Siskaoua», en manque d'inspiration depuis quatre journée : deux défaites et deux nuls, tenteront de relever la tête à Alger.

UNE PREMIÈRE D'AMROUCHE AVEC L'ESS

L'Olympique Akbou (5e, 26 pts), qui a renoué avec la victoire lors de la précédente journée, en battant à Oran le MCO (1-0), recevront le Paradou AC (14e, 17 pts) avec l'intention de confirmer son réveil et repartir à la chasse du podium. Le PAC n'aura plus le droit à l'erreur, lui qui reste sur trois revers consécutifs, toutes compétitions confondues. Un autre revers risque d'enfoncer davantage les «Académiciens» dans les profondeurs du tableau. Le CR Belouizdad (7e, 24 pts), partira largement favori à domicile face à la lanterne rouge le MC El-Bayadh (16e, 11 pts). Le Chabab abordera ce rendez-vous avec l'objectif d'aligner un sixième succès de suite, toutes compétitions confondues, et confirmer sa qualification aux quarts de finale de la Coupe de la Confédération. La JS Kabylie (10e, 23 pts) cherchera pour sa part à se relancer et oublier sa désillusion en Ligue des Champions, en effectuant un déplacement périlleux à Mostaganem, pour défier l'un des relégables : l'ESM (15e, 13 pts). Enfin, l'ES Sétif (13e, 21 pts) tentera de profiter de la réception du MB Rouissat (5e, 26 pts) pour se donner de l'air, et s'éloigner de la zone rouge, quelques jours après le départ à l'amiable, de l'entraîneur serbe, Milutin Sredojevic dit Micho. Le nouvel entraîneur de l'Entente, Lotfi Amrouche, aura la mission de remettre le train sur de bons rails, en mettant fin à un triste bilan de trois matchs sans victoire.

L'AVENIR DE JOSEF ZINNBAUER TRANCHÉ

La scène, tendue, presque électrique, a marqué les esprits. À la sortie du stade à Zanzibar, l'Allemand s'est retrouvé face à une frange de supporters ulcérés. Les mots ont fusé, les reproches aussi. Certains ont réclamé sa tête, d'autres sa démission. Le symbole d'un divorce qui semblait consommé.Le lendemain, Zinnbauer a tenté d'éteindre l'incendie. Pas d'altercation, assure-t-il dans un communiqué, mais simplement un échange avorté, écourté par le service d'ordre. Version officielle, ambiance officieuse, il n'en demeure pas moins que la fracture est réelle, et la saison des Kabyles a fait trop de dégâts pour être maquillée d'un simple communiqué. À son retour à Tizi-Ouzou, l'heure n'était plus aux justifications publiques mais aux explications internes. Le nouveau président du conseil d'administration, Adel Boudedja, a convoqué une réunion d'urgence.

Objectif : comprendre comment un exercice qui s'annonçait prometteur a pu sombrer dans une telle impasse sportive. Face à ses dirigeants, Zinnbauer n'a pas esquivé. Selon des sources internes, il aurait posé son avenir sur la table, prêt à partir si la direction estimait qu'il portait la responsabilité de la débâcle. Un geste fort de la part de l'Allemand, qui n'a cherché à aucun moment à fuir ses responsabilités. Mais Boudedja a choisi la continuité plutôt que de faire table rase. Pas question de bouleverser l'organigramme en pleine saison.

La démission a donc été refusée, et Josef Zinnbauer est prié de poursuivre sa mission avec l'obligation de trouver des solutions au plus vite. Ainsi, malgré les rumeurs et les spéculations, Josef Zinnbauer reste donc à la barre. Sauf improbable retournement, il ira au terme de son contrat. Reste à savoir si le terrain lui offrira une seconde chance de sauver ce qu'il reste à sauver.

CR BELOUIZDAD

Meziane écope d'une amende financière

L'AILIER gauche du CR Belouizdad, Abderrahmane Meziane, a été sanctionné d'une amende financière, infligée par sa direction, «à la suite de son absence non justifiée lors des dernières séances d'entraînement et des déplacements officiels de l'équipe», a indiqué le club pensionnaire de la Ligue 1 Mobilis de football, mardi dans un communiqué. « Abderrahmane Meziane a été convoqué devant la commission de discipline du club à la suite de son absence non justifiée lors des dernières séances d'entraînement et des déplacements officiels de l'équipe. Le joueur a été entendu par les responsables du club au sujet de manquements d'ordre organisationnel et comportemental», précise le communiqué. Meziane (31 ans) est entré en conflit avec la direction à la fin de la phase aller du championnat, exprimant son désir de changer d'air. Dans un communiqué diffusé vendredi dernier, le club a expliqué que certaines offres ont été examinées mais n'ont pas répondu aux attentes du club sur les plans sportif et financier. Au cours de son audience, « Meziane a reconnu ses torts et a présenté des excuses formelles à la direction ainsi qu'à ses partenaires, tout en s'engageant à se conformer strictement au règlement interne et aux exigences du groupe», ajoute la même source. A l'issue de cette procédure, l'instance disciplinaire a décidé d'appliquer une sanction financière à l'encontre du joueur, «conformément aux dispositions prévues par les textes en vigueur au sein du club.» Enfin, la direction du Chabab réaffirme que «l'intérêt de l'équipe demeure au-dessus sur toute considération, et que la discipline ainsi que l'engagement restent deux piliers fondamentaux dans le parcours du club et dans la réalisation de ses objectifs sportifs.»



Décès de l'ancien commentateur sportif de la télévision algérienne Abderrazak Zouaoui

L'ancien commentateur sportif à la Télévision nationale, Abderrazak Zouaoui, est décédé ce mardi à l'âge de 90 ans, a appris l'APS auprès de ses proches. Zouaoui s'était fait connaître notamment en commentant les matchs de l'équipe nationale dans les années 70, une période riche en émotions pour le football algérien. Il avait marqué les esprits lors des deux rendez-vous phares abrités par Alger dans les années 70 : Jeux Méditerranéens de 1975 et Jeux africains de 1978, où ses analyses et son enthousiasme avaient contribué à rapprocher le public de ses héros. Les amoureux du ballon rond se souviendront également de son commentaire mémorable lors de la finale retour de la Coupe d'Afrique des clubs champions opposant le MC Alger aux Guinéens du Hafia Conakry. Il est considéré parmi les précurseurs du commentaire sportif en langue arabe à la télévision nationale. La natif de la ville d'El Eulma a exercé ensuite comme conseiller au ministère de la Jeunesse et des Sports à la fin des années 1970 avant de rejoindre la Ligue arabe à Tunis pour occuper le poste de délégué chargé de la Jeunesse et des Sports durant plusieurs années.

LIGUE 2 AMATEUR (20E JOURNÉE)

La JS El-Biar s'envole à l'Ouest, le CA Batna freiné à l'Est

La 20e journée du Championnat de Ligue 2 amateur de football, disputée mardi, a souri à la JS El Biar, solide leader du groupe Centre-Ouest après son succès en déplacement à Saïda (1-0), alors que le CA Batna, nouveau patron du groupe Centre-Est, a manqué le pas en concédant un nul vierge (0-0) chez le CR Béni Thour, relançant ainsi la course au sommet.



GROUPE CENTRE-OUEST : LA JS EL-BIAR IMPRESSIONNE, L'USM EL HARRACH FRAPPE FORT

En déplacement à Saïda, le leader, la JS El Biar, a signé une précieuse victoire face au MC Saïda (1-0), consolidant sa première place avec 50 points. Les El-Biarrois confirment ainsi leur régularité et franchissent un nouveau pas vers l'accession. Les coéquipiers de l'expérimenté Yahia Cherif restent sur une série impressionnante de 12e matchs sans défaite (11 victoires et 1 nul). Le choc au sommet entre l'USM El Harrach et le CR Témouchent a tourné à l'avantage des Harrachis (2-0), grâce au doublé de Abdelkrim Zouari. A la faveur de cette victoire à domicile, les Harrachis confortent leur deuxième position (44 pts) et creusent l'écart sur leur adversaire du jour, désormais rejoint au classement par l'ASM Oran (34 pts). Le RC Kouba, en pleine dynamique positive, a dominé le CRB Adrar (2-0) et s'empare seul de la troisième place (36 pts), profitant du faux pas du CRT. A Oran, l'ASM Oran a remporté le duel des prétendants face au NA Hussein-Dey (1-0), restant au contact du podium. De son côté, la JSM Tiaret a surclassé le WA Tlemcen (3-0), tandis que le WA Mostaganem a assuré l'essentiel devant l'US Bechar Djedid (1-0). Dans la lutte pour le maintien, la JS Tixeraïne a réalisé une bonne opération en battant sur le fil le RC Arbâa (1-0), laissant la lanterne rouge US Bechar Djedid scotchée à la dernière place avec 8 points. Enfin, le GC Mascara et l'ESM Koléa se sont neutralisés (1-1), un résultat qui n'arrange guère les affaires des locaux toujours relégables. A six journées de l'épilogue, la bataille pour le maintien s'annonce de plus en plus intense.

GROUPE CENTRE-EST : LE CA BATNA ACCROCHÉ, L'US BISKRA N'EN PROFITE PAS

Dans le groupe Centre-Est, le leader, le CA Batna, a été tenu en échec en déplacement par le CR Béni Thour (0-0), mais conserve les commandes avec 41 points. Son dauphin, l'US Biskra, n'a pas su profiter de l'occasion, accroché à domicile par le NRB Teleghma (1-1), et reste à une longueur (40 pts La bonne opération de la journée est à mettre à l'actif de l'US Chaouia, vainqueur de l'AS Khroub (1-0), qui grimpe à la troisième place (38 pts). De son côté, la JSD Jijel a été accrochée à Constantine par le MO Constantine (0-0) et cède du terrain dans la course au podium.

L'USM Annaba a confirmé son redressement en infligeant une lourde défaite au NRB Beni Oulbane (3-0), tandis que le NC Magra a signé la plus large victoire de la journée en s'imposant sur la pelouse de la lanterne rouge le HB Chelghoum Laïd (6-0). En bas de tableau, l'IB Khemis El Khechna et le MO Béjaïa se sont quittés sur un nul (1-1), un résultat insuffisant pour les locaux (15es, 14 pts). Le MSP Batna a, pour sa part, remporté un succès important face à la JS Bordj Menaïel (3-2), relançant ses chances dans la course au maintien. A l'issue de cette 20e journée, le CA Batna (41 pts) demeure leader devant l'US Biskra (40 pts) et l'US Chaouia (38 pts), dans un groupe où la lutte pour l'accession reste indécise, tout comme celle pour le maintien, à l'approche du sprint final.

FARID ZEMITI JETTE L'ÉPONGE

Cinq semaines seulement après avoir pris les rênes de la barre technique du Nasria, Farid Zemiti n'est plus l'entraîneur du NAHD. Le technicien a officiellement jeté l'éponge mardi dernier, à l'issue de la nouvelle défaite concédée à Oran face à l'ASMO (1-0).

Le coach nahdiste s'est présenté dans les vestiaires juste après le coup de sifflet final pour annoncer à ses joueurs sa démission du poste d'entraîneur en chef. Arrivé au NAHD le 9 janvier dernier, Zemiti a estimé que l'objectif qui lui avait été assigné par la direction était tout simplement inaccessible, au vu d'un effectif qu'il juge limité, aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif. Le NAHD enregistre ainsi son troisième entraîneur depuis le début de la saison.

Après Mohamed Benchouia, puis Mustapha Biskri, c'est désormais au tour de Farid Zemiti de plier bagage.

EN : Aouar envoie un message fort à Petkovic

Auteur de quatre buts et une passe décisive lors des deux derniers matchs dans la Ligue des champions asiatique, Houssam Aouar pourrait-il retrouver Sidi Moussa au mois de mars ? Titulaire pour le huitième et dernier match de la phase de la LDC asiatique, Houssam Aouar s'est montré décisif lors de la victoire d'Al-Ittihad (Arabie saoudite) sur les Qataris d'Al-Sadd (4-1). L'international algérien a envoyé un missile en pleine lucarne dès la 10e minute pour l'ouverture du score d'Al-Ittihad. Déboulant dans la surface de réparation, il est à la réception d'un ballon dévié par le gardien, qu'il mystifie avec brio d'une superbe frappe du droit. Il s'agit de son sixieme but en cinq matchs dans cette compétition. L'ancien de l'Olympique Lyonnais a également délivré une passe décisive dans cette phase de groupes de la LDC asiatique.

UEFA CL : BENSEBAINI ÉNORME FACE À L'ATALANTA

Le Borussia Dortmund a pris une sérieuse option sur la qualification pour le huitième de finale de la Ligue des Champions après son succès mardi soir face à l'Atalanta Bergame (2-0) lors du barrage aller. Parmi les joueurs présents sur la feuille de match côté allemand figuraient deux défenseurs algériens : Ramy Bensebaini et Elias Benkara. Titularisé d'entrée, Bensebaini a été l'un des grands artisans de la prestation aboutie du BVB. Solide défensivement, l'international algérien s'est montré particulièrement intraitable dans sa zone, remportant la quasi-totalité de ses duels (8 sur 9) et se signalant par plusieurs interceptions et dégagements parfaitement maîtrisés. Il s'est également illustré par une intervention décisive face à Nikola Krstović en seconde période. Mais l'ancien joueur de Montpellier ne s'est pas contenté de défendre. Son apport dans la relance et la construction du jeu s'est révélé précieux, notamment grâce à ses passes longues qui ont régulièrement cassé les lignes adverses pour projeter rapidement ses partenaires vers l'avant. Une prestation qui confirme sa montée en puissance, lui qui restait déjà sur une performance remarquée face à Mainz en championnat, match au cours duquel il avait inscrit un but.

NOUREDDINE ZEKRI, NOUVEL ENTRAÎNEUR D'AL-SHABAB FC

Le technicien algérien Noureddine Zekri est devenu le nouvel entraîneur d'Al Shabab FC, avec un contrat courant jusqu'à la fin de la saison, a annoncé le club de Saudi Pro League de football sur ses réseaux sociaux. Le club saoudien a souhaité la bienvenue au technicien algérien, qui possède une expérience notable en Arabie saoudite et dans le Golfe, et lui a adressé ses vœux de réussite à la tête du staff technique de l'équipe pour la prochaine phase. De son côté, Zekri a exprimé, dans des déclarations accordées à la page officielle du club, sa joie d'entamer cette nouvelle étape de sa carrière : «Al-Shabab est un club historique et je suis très heureux de le diriger», a-t-il déclaré, ajoutant : «Je promets toujours travail et engagement (...) Je suis aujourd'hui face à un nouveau défi et j'espère réussir comme dans de nombreux défis précédents que j'ai relevés avec succès».

La nomination de Noureddine Zekri intervient après la résiliation du contrat de l'entraîneur espagnol Imanol Alguacil, en raison des mauvais résultats récents, dont la lourde défaite face à Al-Ahli Saudi FC (5-2) lors de la 22e journée de la Saudi Pro League.

Zekri dispose d'une vaste expérience dans le football saoudien, après avoir entraîné plusieurs clubs, notamment Al-Raed FC, Al-Fayha FC, Damac FC, Al-Okhdood Club et Al-Kholood Club. Actuellement, Al-Shabab FC occupe la 14e place du classement avec 19 points, avant son prochain match face à Damac FC lors de la prochaine journée.

République Algérienne Démocratique et Populaire
MINISTERE DE L'HABITAT, L'URBANISME DE LA VILLE, ET DU L'AMENAGEMENT TERRITOIRE
ETABLISSEMENT DE LA VILLE NOUVELLE DE BOUINAN
Adresse : Chemin Wilaya 116 (Ex- cité 1675 logements), à proximité de la cité Moudjahid Belkas Mohamed - Bouinan- Wilaya de Blida.
N° Identification fiscale : 0000709080574140

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°002/VNB/2026

En application des dispositions de la loi 23-12du 18 Moharram 1445 correspondant au 05 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'établissement Public de la Ville Nouvelle de Bouinan, lance l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales portant sur :

« REALISATION DES COLLECTEURS D'ASSAINISSEMENT (L'EAU PLUVIALE ET L'EAU USEE) DES REJETS DES ENTITES 05 ,10 ,11 ,12 ET DE SIDI SEREHAN -VILLE NOUVELLE DE BOUINAN -WILAYA DE BLIDA »

NB 1 : le soumissionnaire doit réaliser les travaux en utilisent sur chantier une équipe de 3X8 avec un engagement.
NB 2 : les soumissionnaires, ayant un ou plusieurs projets en cours avec l'Etablissement de la Ville Nouvelle de Bouinan ne peuvent soumissionner qu'avec les moyens humains et matériels distinctes des autres projets, sous peine l'offre sera rejetée.
NB 3 : Dans le cadre de ce projet aucun type de groupement n'est autorisé.

Capacité professionnelle :

- **Le présent avis d'appel d'offres s'adresse aux entreprises publiques et privée ayant la qualification et classification professionnelle à la catégorie 5 (cinq) ou plus en cours de validité, Qualifié en hydraulique ou travaux publics comme activité principale. et satisfaisant les conditions ci-dessous :**

- **Capacité technique :**
 - **Moyens humains :**
 - **L'entreprise doit justifier les moyens humains cités ci-dessous par les pièces administratives et réglementaires y afférent à savoir, diplômes, fiche carrière, attestations d'affiliation CNAS,**

Dont le minimum requis en moyens humains est :

1- **Un (01) chef de projet « Ingénieur d'état ou master » diplômé dans le domaine de l'hydraulique ayant une expérience minimale 05 ans.**
2- **Un (01) Ingénieur d'état ou master diplômé dans le domaine de génie civil ou de travaux publics ayant une expérience minimale 03 ans.**
3- **Un (01) technicien en topographie ayant une expérience minimale 03 ans.**

N.B : "Les moyens humains ayant servi à l'éligibilité des candidats ne sont pas pris en compte lors de l'évaluation technique

- **Moyens matériels :**

Le soumissionnaire doit disposer de moyens matériels en toute propriété justifiés par : carte grise, police d'assurance en cours de validité, ou leasing avec des pièces justificatives

1- **Engins de terrassements :**
 - **Une (01) pelle mécanique ou hydraulique ;**
 - **Un (01) retro chargeurs ;**
 - **Un (01) chargeur ;**
2- **Matériel de transport :**
 - **Deux (02) camions 15 tonnes**
 - **Le matériel doit être justifié par : les cartes grises avec contrat d'assurance en cours de validité.**
 - **Pour le matériel non roulant, un PV d'huissier de justice ou une facture d'achat.**
 - **Dans le cas échéant pour le matériel non roulant ils doivent être justifiés par un constat récent d'huissier de justice de moins de trois (03) mois à la date du dépôt des offres.**
 - **N.B. Les moyens matériels ayant servi à l'éligibilité des candidats ne sont pas pris en compte lors de l'évaluation de la note technique.**

Délai d'exécution : Le délai des travaux pour l'exécution du présent marché est plafonné à : 04 (quatre) Mois.

- **Références professionnelles :**

Ayant réalisé durant les cinq dernières années (du 2021 au 2025), au minimum un (01) projet relatif a :

- Travaux de viabilisation du réseau primaire et secondaire de 1000 logements

ou

- Travaux de réseaux d'assainissement sur une linaire de 01 KM minimum.

Les attestations de bonne exécution doivent être délivrées par des maitres d'ouvrages publics, l'Attestation comporte les informations demandées à savoir : l'intitulé du projet, la nature et la consistance des travaux, le montant, la catégorie et la date de réception provisoire, signés par l'ordonnateur.

- **Et le cas échéant accompagnées de tous documents probants permettant de vérifier ces données. (Contrats, DGD, devis quantitatifs et estimatifs des marchés des travaux, Et ce, si l'Attestation ne fait pas ressortir les informations demandées à savoir : l'intitulé du projet, la nature et la consistance des travaux, le montant, la catégorie et la date de réception provisoire.**

- **Capacité financière :**
 - **Ayant un minimum de chiffre d'affaire de la moyenne des trois dernières années (2022-2023-2024) : 80.000.000.00 DA**
 - **Le chiffre d'affaires doit être justifié par les bilans comptables visés par les services des impôts.**

A/- Retrait du cahier de charges.

Les candidats intéressés peuvent retirer le présent cahier des charges à partir de sa première parution dans l'un des quotidiens nationaux ou le BOMOP , et la presse électronique, directement ou par des représentants dument mandatés par leurs soins contre paiement des frais fixés à cent cinquante mille dinars (150.000,00DA) non remboursable auprès du régisseur de l'Etablissement Public de la Ville Nouvelle de Bouinan quant à la délivrance de reçu de paiement
Les cahiers des charges doivent être retirés de l'adresse suivante :

ETABLISSEMENT PUBLIC DE LA VILLE NOUVELLE DE BOUINAN
Adresse : Chemin Wilaya 116 (Ex- cité 1675 logements), à proximité de la cité Moudjahid Belkas Mohamed- Bouinan - Wilaya de Blida.
E-mail:vn.bouinan.dg@gmail.com.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offre ainsi que la mention « Dossier de Candidature », « Offre Technique » et « Offre Financière ». Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention

« à n'ouvrir que par la Commission d'Ouverture des Plis et d'évaluation des Offres-
Appel d'offre national ouvert avec exigence de Capacité minimale N°002/EVNB/2026

« REALISATION DES COLLECTEURS D'ASSAINISSEMENT (L'EAU PLUVIALE ET L'EAU USEE) DES REJETS DES ENTITES 05 ,10 ,11 ,12 ET DE SIDI SEREHAN -VILLE NOUVELLE DE BOUINAN -WILAYA DE BLIDA»

1. L'enveloppe relative au dossier de candidature contient :

Des pièces citées à l'article N°13 du présent cahier des charges, et Conformément aux dispositions de l'article N° 67 du décret présidentiel N°15-247du 02 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, et des délégations de service public

2. L'enveloppe relative au dossier de l'offre technique contient :
Des pièces cité à l'article N°13 du présent cahier des charges, et Conformément aux dispositions de l'article N° 67 du décret présidentiel N°15-247du 02 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, et des délégations de service public

3. L'enveloppe relative au dossier de l'offre financière contient :
Des pièces citées à l'articleN° 13 du présent cahier des charges, et Conformément aux dispositions de l'article N° 67 du décret présidentiel N°15-247du 02 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, et des délégations de service public.

4. Dépôt des offres :
La date de dépôt des offres est fixée au quinzième (15ème) jour à compter de la date de la publication de l'avis d'appel d'offre, si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos hebdomadaire légal (vendredi ou samedi), la durée de préparation des offres sera prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Elle est insérée dans le cahier des charges en application des dispositions de l'article 66 du décret présidentiel N°15-247du 02 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, et des délégations de service public.
Le service contractant doit recevoir les offres à l'adresse spécifiée à l'article 09, quinzième (15ème) jour à compter de la date de la première publication de l'avis d'appel d'offre sur la presse écrite, la presse électronique ou le BOMOP, de 08h30 Heures jusqu'à 12 Heures 00 mn, le jour de dépôt des offres. Le service contractant a toute latitude de proroger le délai de dépôt des offres.
Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

ETABLISSEMENT PUBLIC DE LA VILLE NOUVELLE DE BOUINAN
Adresse : Chemin Wilaya 116 (Ex- cité 1675 logements), à proximité de la cité Moudjahid Belkas Mohamed- Bouinan- Wilaya de Blida.
E-mail:vn.bouinan.dg@gmail.com.

NB : Il est à préciser que les offres devront être déposées auprès du maitre de l'ouvrage avant la date et heure limite de dépôt des offres. Celles adressées par voie postale ne seront pas acceptées.
Les offres restent valables quatre-vingt-dix (90) jours + la durée de préparation des offres.
Cet avis est considéré comme une invitation aux soumissionnaires pour assister à la séance d'ouverture des plis.

Le Jeune Indépendant **du 19/02/2026 / ANEP 2616005622**

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya de BOUIRA
Daïra de LAKHDARIA
Commune de MAALA
NIF : 098410145093619

Le lien de la page officielle : https //www.facebook.com/profile.php?id=100083286215127&mibextid=ZbWKwL

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à l'article 65 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le président le l'assemblée populaire communale de MAALA informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participés à l'avis appelle d'offre ouvert N°01/2025 paru dans les Journaux Nationaux quotidiens (EL HAKIKA EL YOUM) En Arabe et (LE JEUNE INDEPENDANT) en français en date du 15/01/2026 .ET BOMOP .Et Deux Journaux Electroniques (BILADI INFOU) En Arabe et (INTERLIGNES) en français , pour un délai de 10 jours et ce pour :

Approvisionnement Des Cantines Scolaires De La Commune De Maalla Aux Produits Alimentaires Pour L'année 2026.
- lot N°01 : Alimentation Générale + Pain Amélioré.
-lot N°02 : Fruits Et Légumes.

qu'a l'issu de l'analyse et l'évaluation des offres techniques et financière en date du 09/02/2026 a été attribué provisoirement comme suit

Nom Et Numéro De Lot	Nom et adresse du fournisseur	Montant de l'offre Apres Correction	Délai d' Approvisionnement	Observations
- lot N°01 : Alimentation Générale + Pain Amélioré	MILOUDI HOUCINE commerce en gros de produits lies a l'alimentation humaine BIRGHBALOU- BOUIRA - 190103502104166 NIF:	Montant MIN: 3 220 351 .80 DA Montant MAX: 6 440 281.15 DA	L'année 2026	Offre moins desante après qualification technique
-lot N°02 : Fruits Et Légumes		Montant MIN: 2 762 107.00 DA Montant MAX : 5 524 214.00 DA	L'année 2026	Offre moins desante après qualification technique

Les soumissionnaires désirant connaitre les résultats de leurs offres techn+iques et financières sont invités à se rapprocher au bureau du marché de la commune de Malla au plus tard trois (03) jours à partir de la date de la première publication de cet avis dans les quotidiens nationaux et le (BOMOP) Et Les Deux Journaux Electroniques .

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires qui contestent ce choix, peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés compétente, dans un délai de dix (10) jours à compter de la première date d'apparition du présent avis dans les quotidiens nationaux, Et BOMOP Et Les Deux Journaux Electroniques .

Le Jeune Indépendant **du 19/02/2026 / ANEP 2616005441**

République algérienne démocratique et populaire
Ministère de la santé
Direction de la santé et de la population de la wilaya de Biskra
Etablissement Public Hospitalier ziouchi mohammed Tolga
Numéro d'identification fiscale : 000707219006252

Avis D'appel D'offres National Ouvert N° 01/2026

Le Directeur de l'Etablissement Public Hospitalier ziouchi Mohammed Tolga, lance un avis d'appel d'offres national ouvert conformément aux article 34 du décret présidentiel 15-247 du 16 /09/2015 portant règlementation des marchés publics et des délégations du service public .et l' article 39 de la loi 23-12 du 05/08/2023 déterminant les règles générales des marchés publics , pour l'approvisionnement de l'alimentation selon les lots suivants :

- lot n °01 : Alimentation générale.
- lot n ° 02 : Légumes et fruits.
- lot n ° 03 :Oeufs et Viandes fraiches divers blanches et rouges .
- lot n ° 04 : Pain et Pâtisserie.

Mode de participation :

Les opérateurs peuvent participer à un lot ou plusieurs lots.

Condition de présélection :

Les opérateurs peuvent participer à un lot ou plusieurs lots.
le présent appel d'offres s'adresse aux opérateurs économiques spécialisés. les soumissionnaires qualifiés intéressés par le présent avis d'appel d'offres peuvent soumissionner et retirer le cahier de charges auprès de l'établissement public hospitalier ziouchi mohammed Tolga (bureau des marchés)

Présentation des offres :

Les offres doivent être présentés sous plis cachetés fermés avec mention :
« à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres « avis d'appel d'offres national ouvert, relatif à l'approvisionnement de l'alimentation selon les lots suivants :
- lot n °01 : Alimentation générale.
- lot n ° 02 : Légumes et fruits.
- lot n ° 03 :Oeufs et Viandes fraiches divers blanches et rouges .
- lot n ° 04 : Pain et Pâtisserie.
comportant **trois plis séparés et cachetés et signés,(dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière)** sur lesquels est indiqué la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres conformément aux articles 67 du décret présidentiel 15-247 du 16 /09/2015 portant règlementation des marchés publics et des délégations du service public.

Dossier de candidature :
contient **déclaration de candidature** et **les pièces désignées** au cahier des charges en cours de validation.
Le cahier de charges doit porter le cachet , la date et la signature du soumissionnaire précédés par la mention « lu et approuvé » Toutes les pages du cahier de charges doivent être paraphées par le soumissionnaire, déclaration de probité doit être dument remplie portant cachet et signature et cachet du soumissionnaire.
-Une copie du registre de commerce électronique.
-une copie de **l'extrait de rôles** apuré ou avec un échéancier en cas d'endettement en cours de validité.
-une copie de la carte d'immatriculation fiscale **(N.I.F)**
-une copie du numéro d'identification **N.I.S.**
-copie des statuts pour les sociétés
-copie de l'attestation de mise à jour **CNAS** ou tableau d'échéancier de paiement en cours de validité.
-une copie de l'attestation d'affiliation **CASNOS** en cours de validité.
-une copie du reçu de dépôt des comptes sociaux pour les sociétés .
-photocopies des cartes grises, fiches de contrôle technique, assurances (année en cours) des moyens de transports des marchandises.
-Certificats de bonne exécution conclus avec des établissements publics et collectivités locales durant les 03 dernières années dans le domaine de l'alimentation (2022-2023-2024).
-procès verbal délivré par un huissier de justice en cours de validité prouvant la propriété des équipements pour l'activité (chambre froide, fours) ou location.

Offre technique : contient le cahier des charges signé, daté et portant à la dernière page la mention manuscrite « lu et accepté «, déclaration à souscrire tout document permettant d'évaluer l'offre technique et une mémoire technique justificative.

Offre financière : contient la lettre de soumission, le bordereau des prix unitaires (PBU), le devis quantitatif et estimatif (DQE) portant la signature et cachet du candidat.(éviter toutes surcharges sur l'écriture et les chiffres sous peine d'élimination de l'offre du postulant).

La durée de préparation des offres et lieu de dépôt : La durée est fixée à **10 jours** à compter de la date de la première parution du présent avis sur les quotidiens nationaux en arabe et en langue étrangère ou BOMOP ou la presse électronique des marches publics.
Les offres doivent être déposées au bureau des marchés à la direction de l'Etablissement Public Hospitalier ziouchi Mohammed Tolga, à 10.00 H au plus tard du 10 ème jour à compter de la date de la première parution du présent avis sur les quotidiens nationaux ou le BOMOP et si ce jour coïncide avec un jour férié ou de repos légal il sera prolongé au jour de travail suivant.
Délai de validité des offres: Les entreprises soumissionnaires resteront engagées par leurs offres pendant 90 jours +la durée de préparation des offres.
L'ouverture des plis dossier de candidature, technique et financière: se fera au dernier jour de dépôt des offres à **10.00 h** en séance publique au siège de la direction de l'Etablissement Public Hospitalier Tolga la commission d'ouverture des plis et évaluation des offres. Cet avis tient lieu d'invitation aux participants.

Le Jeune Indépendant **du 19/02/2026 / ANEP 2616005650**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
WILAYA D'ADRAR
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
N.I.F : 000201015000581

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N° 29/2026

Le Ministre De L'habitat, De L'urbanisme Et De La Ville représenté, représenté par le Directeur des Equipements Publics de la wilaya d'Adrar lance un avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales pour la prise en charge du :
Réalisation d'une école primaire type 2 au niveau du site 140LS +180HRG LAMAIZ , commune de Tsabit, Wilaya de Adrar repartis comme suit
LOT N°01: Bloc pédagogique A+bloc administratif
LOT N°02: Bloc pédagogique B
LOT N°03: VRD + Aménagement intérieur et extérieur +mur de clôture
LOT N°04: Cantine + Logements d'Astreintes (01 F04 + 02 F03)
LOTN°05: Terrain de sport (micro-entreprise)
Dans le cadre de l'opération: Etude, suivi et réalisation d'une école primaire type 2 au niveau du site 140LS +180HRG LAMAIZ , commune de Tsabit, Wilaya de Adrar (cités d'habitat intégrées 2026)

Les entreprises intéressées par le présent avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales et ayant :

Pour LOT N°01, LOT N°02 ET LOT N°04:
- Entreprise qualifié en travaux bâtiment (activité principale ou secondaire à la catégorie Trois (III) ou plus)
- Ayant déjà réalisé au moins un projet en (Bâtiment ou Aménagement) Justifié par une attestation de bonne exécution d'une validité de moins de quinze 15 ans délivré par le maitre de l'ouvrage public ou société économique étatique dont le montant est égal ou supérieur à 10 000 000.00 DA
- Avoir réalisé un chiffre d'affaire moyen supérieur ou égal à 10 000 000.00 DA au cours des trois (03) dernière années (2022, 2023,2024) justifiée par les bilans au C20
- dans le cas d'un groupement d'entreprise le chef de file désigné dans le Protocol d'accord doit être majoritaire et répondre aux conditions d'éligibilité mentionnées ci-dessus; concernant les autres membres du groupement doivent être qualifié en travaux de bâtiments activité principale ou secondaire à la catégorie Deux (II) ou plus, (le groupement momentané d'entreprise est solidaire ou conjoint) et le chiffre d'affaire moyen est celui des bilans de tous les membres.

Pour LOT N°03:
- Entreprise qualifié en travaux bâtiment (activité principale ou secondaire à la catégorie Deux (II) ou plus)
- Ayant déjà réalisé au moins un projet en (VRD ou Aménagement) Justifié par une attestation de bonne exécution d'une validité de moins de quinze 15 ans délivré par le maitre de l'ouvrage public ou société économique étatique dont le montant est égal ou supérieur à 10 000 000.00 DA
- Avoir réalisé un chiffre d'affaire moyen supérieur ou égal à 6 000 000.00 DA au cours des trois (03) dernière années (2022, 2023,2024) justifiée par les bilans au C20
- dans le cas d'un groupement d'entreprise le chef de file désigné dans le Protocol d'accord doit être majoritaire et répondre aux conditions d'éligibilité mentionnées ci-dessus ; concernant les autres membres du groupement doivent être qualifié en travaux de bâtiment comme activité principale ou secondaire à la catégorie Une (I) ou plus, (le groupement momentané d'entreprise est solidaire ou conjoint) et le chiffre d'affaire moyen est celui des bilans de tous les membres.

Pour LOT N°05:
- Entreprise qualifié en travaux bâtiment (activité principale ou secondaire à la catégorie UNE (I) ou plus)
- justification délivrée par les services du (ANGEM /NESDA/ CNAC).

Peuvent retirer le cahier des charges auprès de la Direction des Equipements Publics de la wilaya d'Adrar **prêt de l'hôtel des finances à Adrar, Tél : 049 36 43 04,** le cahier des charges doit être retiré par le soumissionnaire ou son représentant dûment désigné.
La date de dépôt des offres est fixée au **15 ème** jour, à compter de la date de la première parution du présent avis sur les quotidiens nationaux, ou presses électronique, ou le B.O. M.O.P, jusqu'à 12 h 00 mn. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date de dépôt des offres sera reportée au jour ouvrable suivant à la même heure 12 h 00 mn.

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière et qui sont aussi insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'avis d'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » et « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention suivante :

A MONSIEUR LE DIRECTEUR DES EQUIPEMENTS PUBLICS
WILAYA D'ADRAR
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N° 29/2026

Réalisation d'une école primaire type 2 au niveau du site 140LS +180HRG LAMAIZ , commune de Tsabit, Wilaya de Adrar repartis comme suit
LOT N°01: Bloc pédagogique A+bloc administratif
LOT N°02: Bloc pédagogique B
LOT N°03: VRD + Aménagement intérieur et extérieur +mur de clôture
LOT N°04: Cantine + Logements d'Astreintes (01 F04 + 02 F03)
LOTN°05: Terrain de sport (micro-entreprise)
Dans le cadre de l'opération: Etude, suivi et réalisation d'une école primaire type 2 au niveau du site 140LS +180HRG LAMAIZ , commune de Tsabit, Wilaya de Adrar (cités d'habitat intégrées 2026)
« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres"

N B : le soumissionnaire peut soumissionnée dans un ou plusieurs des lots

Les offres doivent être accompagnées des pièces suivantes :

A/ Le dossier de candidature contient
1 - La déclaration de candidature à renseigner avec soin, signée et cachetée
2 - La déclaration de probité à renseigner avec soin, signée et cachetée
3 - copie des statuts pour les sociétés.
4- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise (délégation de pouvoir et de signature).
5-Registre de commerce
6 - Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires:

5-a/ Capacités professionnelles : certificat de qualification et de classification professionnel.(tell que définie a l'article 04) Valide le jour d'ouverture

5-b/ Capacités financières: chiffre d'affaire des 03 dernières années justifiée par les bilans ou C20.
5-c/ Capacités techniques :
c – 1 Liste des Moyens humains.
c - 2 Liste des Moyens matériels.
c- 3 Liste des Références professionnelles
B- L'OFFRE TECHNIQUE CONTIENT
1- Une déclaration à souscrire renseigné avec soin, signée et cachetée
2- le cahier des charges portant a la dernière page la mention manuscrite « lu et accepté » .
3- Un mémoire technique justificatif renseigné avec précision signé et cachetée par le soumissionnaire, au risque de rejet de l'offre selon le modèle du cahier des charges qui doit contenir obligatoirement :
- Le délai de réalisation : qui doit être justifié par un (01) planning prévisionnel précisant le délai, signé et cacheté par le soumissionnaire.
- La liste des moyens humains à mettre en œuvre sur le projet avec justification nécessaire.
- La liste des moyens matériels à mettre en œuvre sur le projet avec justification nécessaire.

C – L'OFFRE FINANCIERE CONTIENT :
1- la lettre de soumission renseignée avec soin, signée et cachetée
2- le Bordereau des prix unitaires (BPU) rempli ; signée ; cacheté
3- le Détail quantitatif et estimatif (DQE) rempli, signée et cacheté).

Présentation des offres cachetées et scellées : le dossier de candidature l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant :
- La dénomination de l'entreprise
- La référence et l'objet de l'avis d'appel d'offre
- La mention (dossier de candidature) ou (offre technique) ou (offre financière) selon le cas.

Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :
- (A ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres)
- La référence et l'objet de l'avis d'appel d'offres
- Et sera déposée par porteur à l'adresse : **Direction des Equipements Publics de la Wilaya d'Adrar**

Les offres resteront valides pendant une période équivalente à la durée de la préparation des offres augmentée de 03 mois à compter de la date de dépôt des offres.
Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis qui se fera le jour correspondant à la date de dépôt des offres à 14 h30 mn au siège de la Direction des Equipements Publics de la Wilaya d'Adrar, prêt de l'hôtel des finances. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, l'ouverture des plis sera reportée au jour ouvrable suivant à la même heure « 14 h30 mn ».

N. B : Les pièces accompagnant les soumissions doivent être lisibles, en cours de validité.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'ORAN
DAIRA DE GDYEL
COMMUNE DE GDYEL

NIF : **41200200003101901001**

H 63/2026 **1ere MISE EN DEMEURE**

- En application des dispositions de la loi N° 23/12 du 05/08/2023 fixant les règles relatives aux marchés publics;
- En application des dispositions du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégations du service public ;
- Vu le marché N° 08/2025 lié au projet : ***AMENAGEMENT DU STADE DE KRISTEL***
Approuvé par la commission des marchés le 10/09/2025 et visé par le contrôleur financier en date du 25/09/2025;
- Suite à l'ordre de service N° 25/2025, notifié par l'entreprise le 05/10/2025 ;
- Vu au retard général des travaux et l'expiration du délai contradictoire ;
- Vu la négligence totale de chantier ;
- suite au rapport du mois décembre 2025 établi par le bureau d'étude chargé de suivi; mentionnant le retard accusé par l'entreprise dans l'accomplissement de certaines taches notamment la clôture sportive, le revêtement synthétique et la fourniture et pose de mats d'éclairage sportif.

L'entreprise *SIRAT SOFIANE*
Domicile à **Lotissement 106 lot N° 21 OUED TLELAT**
Est mise en demeure pour

1- renforcement du chantier en moyens humains, équipements et matériaux de construction nécessaires.
2- Achever les travaux restants et accélérer le rythme des travaux pour remédier le retard enregistré et réceptionner le projet.

Un délai de 48 heures lui est accordé, à compter de la date de parution de la mise en demeure dans les quotidiens nationaux,

En cas d'expiration de ce délai sans réponse à l'excuse, des mesures coercitives prévues par législation applicables seront prises, notamment la résiliation du marché à l'encontre de l'entreprise.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE & POPULAIRE
WILAYA DE MASCARA
DAIRA DE BOUHANIFIA
COMMUNE DE HACINE

Numéro d'identification fiscale 098429045041622

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 03/2026

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de HACINE lance un avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales pour la réalisation du projet suivant: **Réalisation des Travaux de Voiries Urbaine et Revêtement de trottoirs a cite BETOUMI Mohamed Commune de HACINE**
Condition d'Eligibilité :
Tout opérateur économique, pouvant être une ou plusieurs personne(s) physique(s) et/ou morale(s) publique(s) et/ou privée(s) s'engagent individuellement ou solidairement dans le cadre d'un groupement momentané d'entreprises, titulaires d'une Certificat de qualification et de classification professionnelle catégorie TROIS (03) OU PLUS EN TRAVAUX PUBLIC ACTIVITE PRINCIPALE
Peuvent retirer le cahier des charges auprès de l'APC de HACINE, rue Elchahid Djabli HADDAD, Contre paiement de 5000.00 DA non remboursable.
NB :
- Les offres présentées par un groupement momentané d'entreprises solidaire de deux ou plusieurs entreprises associées doivent répondre aux conditions suivantes :
- Le chef de file (mandataire) doit satisfaire les conditions minimales d'éligibilité en termes de capacités techniques et professionnelles définies ci-dessus, en tant qu'entreprise seule ;
- Pour les autres membres : chaque membre doit posséder un certificat de qualification et de classification professionnelle catégorie I ou plus dans le domaine de TRAVAUX PUBLICS en cours de validité ;
- Le service contractant tient compte des capacités du groupement dans sa globalité (capacité financières et techniques : moyens humains et matériels) ;
- *Les offres comprendront un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière à savoir :*
1- Le dossier de candidature contient :
- Une déclaration de candidature remplie, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire,
- Une déclaration de probité remplie, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire,
- Une copie du statut du soumissionnaire dans le cas ou celui-ci est une société commerciale ;
- les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;
- tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou, le cas échéant, des sous-traitants
a. a/Capacités professionnelles : certificat de qualification et classification voir l'article 02 du cahier des charges.
b. b/Capacités financières : justifié par les bilans fiscaux des trois derniers exercices 2022-2023-2024.
c. c/Capacités techniques : les référence professionnelles moyens humains et matériels (voir l'article 02 du cahier des charges)
N. B : Les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature Ces documents sont notamment constitués par ce qui suit :
- Une copie de l'extrait du registre de commerce;
- L'extrait de casier judiciaire avec mention NEANT valide le jour de l'ouverture des plis ;
- Pièces fiscal et parafiscal (CNAS- CASNOS- CACOBATH) l'extrait de rôle du soumissionnaire, en règle daté de moins de trois (03) mois, délivré par les services des impôts compétents ;
- Une copie de la carte ou du document portant le numéro d'identification fiscale ;
- Une copie de l'attestation de dépôt légal des comptes sociaux relatifs à l'année 2024 délivrée par les services du Centre National du Registre de Commerce, pour les soumissionnaires ayant le statut de société commerciale.
2-L'Offre Technique comprendra:
- Déclaration à souscrire dument remplie, signée et datée (selon modèle ci-joint).
- Un mémoire technique justificatif dûment rempli, paraphé signée et datée (élaborer en fonction des critères techniques de jugement des offres, cette pièce annexée au cahier des charges Annexe 01)
- Le présent cahier des charges dument remplie et paraphé par le soumissionnaire et portant à la dernière page de chaque chapitre, la mention manuscrite « lu et accepté ».
- *Planning de réalisation*
3-L'Offre Financière comprendra:
- Lettre de soumission dument remplie, signée et datée (selon modèle ci-joint)
- Le bordereau des prix unitaires signée et datée
- Devis quantitatif et estimatif, signé et daté
Toutes les copies des documents fournis doivent être en cour de validité.
Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'avis d'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas.
Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :
Avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N° 03/2026
Projet: **Réalisation des Travaux de Voiries Urbaine et Revêtement de trottoirs a cite BETOUMI Mohamed Commune de HACINE**
«à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres»
La durée de préparation des offres est fixée à DIX (10) Jours a partir de la date de 1ér parution du présent avis d'appel d'offres dans le BOMOP ou les quotidiens nationaux ou la presse électronique agréé.
La date de dépôt des offres est fixée à le jour correspondant au dernier jour de la durée de préparation des offres, si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu' au jour ouvrable suivant. L'heure limite de dépôt des offres est fixée à 12,00 H
Les offres doivent être déposées au niveau de siège de l'APC de HACINE, Rue Echahid Djabli HADDAD
Les soumissionnaires sont invités à assister l'ouverture des plis qui se fera en séance publique au jour prévue correspondant à la date de dépôt des offres à 14,00 H au niveau de siège de l'APC de HACINE
La durée de validité des offres égale à la durée de préparation des offres augmentée de 03 mois.

Et encore un autre ! OpenAI annonce la signature d'un accord stratégique avec AMD



OpenAI annonce la signature d'un nouveau partenariat géant. Cette fois, la firme de Sam Altman s'accorde avec AMD, le fabricant américain de semi-conducteurs.

OpenAI, c'est à la base le père de ChatGPT, le chatbot qui a lancé la folie de l'intelligence artificielle. Mais ces derniers temps, l'entreprise américaine est surtout le géant qui multiplie des accords géants, qui se chiffrent en dizaines de milliards de dollars. Il y a deux semaines, OpenAI et NVIDIA communiquaient ainsi sur un partenariat signé de 100 milliards de dollars. Et aujourd'hui, c'est un concurrent de NVIDIA qui va travailler avec OpenAI.

Un partenariat portant sur un ensemble de GPU d'une puissance cumulée de 6 gigawatts

On se demande où va bien pouvoir s'arrêter OpenAI. L'entreprise américaine annonce en effet encore un partenariat stratégique avec un autre monstre sacré de la tech, à savoir le spécialiste des semi-conducteurs AMD.

Cette alliance va entraîner la livraison de la part d'AMD de centaines de milliers de GPU sur les prochaines années, GPU utilisés pour l'entraînement des IA, et ce, à partir du second semestre 2026.

Au total, c'est un ensemble équivalant à une puissance de 6 gigawatts (soit la puissance de 5 à 6 réacteurs nucléaires) qui finira par être fourni.

OpenAI pourra devenir actionnaire à hauteur de 10% d'AMD

Avec cette alliance, OpenAI s'ouvre une autre voie de fourniture pour les GPU qui lui permet de relativiser sa dépendance à NVIDIA - même si la firme de Jensen Huang reste clairement la société la plus prisée pour ses processeurs graphiques. Et si l'on parle d'alliance, c'est qu'il ne s'agit pas d'un simple contrat de commandes.

En effet, le deal devrait aimanter d'autres partenaires dans l'avenir. « D'autres vont suivre, car il s'agit véritablement d'un pionnier, un pionnier dans le secteur qui exerce une grande influence sur l'écosystème au sens large » veut ainsi prédire le directeur de la stratégie chez AMD, Mat Hein. Et cerise sur gâteau, l'accord conclu offre une option à OpenAI qui lui permettrait d'acquérir jusqu'à 10% du capital d'AMD.

Minisforum lance un mini-PC surprenant



OU COMMENT Minisforum tente de reprendre, à sa manière, une bonne partie de l'esthétique qui a fait le succès des Mac Mini d'Apple. Le catalogue de la marque Minisforum se complète aujourd'hui d'un mini-PC au design pour le moins original… au moins en ce qui concerne l'univers Windows puisqu'il fait la part belle à la sobriété avec une façade plus épurée que jamais.

UN CORE I9-12950HX POUR 16 CŒURS CPU

Alors qu'elle vient d'annoncer et de sortir le MS-S1 MAX, un mini-PC surpuissant sur base AMD Ryzen AI MAX+ 395, la société Minisforum en a profité pour glisser le tout petit M1-1295.

Il n'est cette fois plus question de se fournier chez AMD puisque c'est une puce Core i9-12950HX signée Intel qui anime la machine. Ses 16 cœurs/24 threads et son cache unifié de 30 Mo en font un composant tout à fait capable d'autant qu'il peut, en fonction de la configuration retenue, être accompagné d'un maximum de 32 Go de RAM et de 1 To de SSD.

Minisforum profite du TDP relativement bas (55 watts) de la puce Intel pour nous proposer un mini-PC compact de seulement 52 millimètres d'épaisseur. La base, presque carrée, de 195 x 193 mm et le poids de 1,12 kilogramme participe du faible encombrant de la machine compte tenu de la puissance embarquée, mais le M1-1295 se distingue essentiellement par son esthétique.

« Transformer votre Android en un iPhone Temu » : l'idée de génie de Dbrand pour copier les iPhone 17 Pro

LE SPÉCIALISTE de la personnalisation vous propose d'imiter la couleur Orange des iPhone 17 Pro sur votre smartphone Android. La couleur Orange cosmique introduite par Apple avec les iPhone 17 Pro et iPhone 17 Pro Max a de quoi taper dans l'œil avec son aspect bien plus flashy que les coloris habituels de la marque. Et on imagine que ça fait des envieux. Du moins, c'est ce que la marque Dbrand a dû se dire. Le spécialiste de la personnalisation d'appareils tech propose ainsi des skins à coller ou des coques pour votre smartphone Android afin d'appliquer cette même couleur orange et ainsi imiter les iPhone 17 Pro.

UN « IPHONE TEMU »

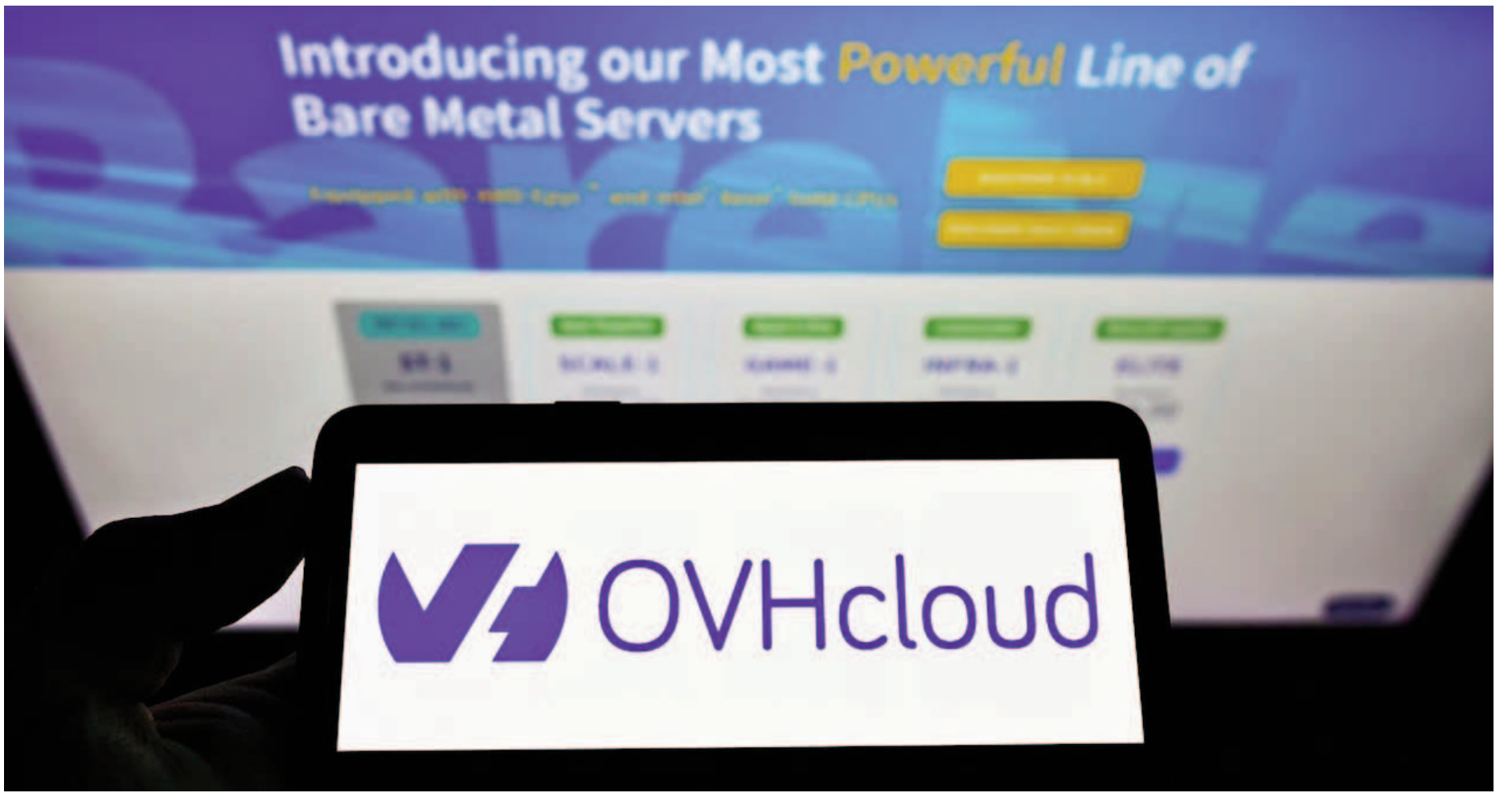
Une fois n'est pas coutume, Dbrand n'y va pas avec le dos de la cuillère sur sa communication officielle toujours très piquante et jamais loin du troll. Lorsque Tim Cook a choisi la nouvelle couleur Orange cosmique, il ne se doutait pas que nous allions la copier pour créer une coque assortie. Pour être honnête, nous ne pensions pas qu'elle serait suffisamment populaire pour être copiée. Maintenant que c'est le cas, nous sommes ravis de transformer votre Android en un iPhone Temu.

Ce look est aussi disponible pour votre console de jeux, votre ordinateur portable, votre tablette, la boîte de vos écouteurs sans fil ou même votre iPhone Air. Pour quel prix ? Sur le site officiel, si je veux transformer mon Pixel 10 Pro XL en un faux iPhone 17 Pro, Dbrand me demande 24,95 dollars sans compter les frais de port.



OvhCloud met à profit son ordinateur quantique pour sécuriser les sites web

Le fournisseur de service cloud OvhCloud explique utiliser son ordinateur quantique acquis auprès de la startup Quandela pour générer des nombres aléatoires destinés à renforcer la sécurité de ses certificats SSL/TLS.



A quoi ça sert un ordinateur quantique? Chez Ovhcloud, ça sert à générer des nombres vraiment aléatoires.
Et ce n'est pas une simple lubie mathématique : cette capacité est mise à profit afin de sécuriser les sites web hébergés par ses services en utilisant les nombres ainsi générés pour ses certificats SSL/TLS.

Course à l'aléatoire

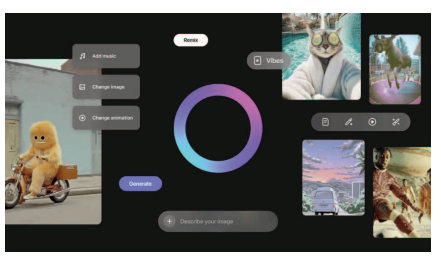
La société explique que cette technologie a été mise au point grâce à l'ordinateur quantique acquis par OvhCloud auprès de la startup française Quandela en 2024. La méthode a initialement été conçue par des chercheurs spécialisés travaillant pour Quandela, qui ont publié leur recherche dans un article scientifique.
En s'appuyant sur cette méthode et sur l'ordinateur quantique installé dans leur infrastructure, les équipes d'OvhCloud ont pu mettre en production cette technique afin de générer des nombres aléatoires certifiés comme tels.
L'enjeu de la génération de nombres aléatoires est un défi majeur pour le monde de la cryptographie en général, celle-ci s'appuyant fréquemment sur des nombres de ce type pour générer des clefs de chiffrement. C'est notamment le cas des certificats SSL, qui ont recours aux nombres aléatoires pour générer les clefs de chiffrement permettant de protéger le trafic entre les sites web et les internautes.

Mieux que les lampes à lave ?

Mais générer de tels nombres, surtout en grande quantité, est particulièrement complexe d'un point de vue mathématique, et le recours à une méthode "pseudo aléatoire" peut introduire des failles de sécurité dans le chiffrement fourni par ces certificats. Le problème est bien connu : c'est notamment ce qui a poussé Cloudflare à mettre au point une méthode basée sur un mur de lampe à lave pour générer des nombres aléatoires afin de créer les clefs de ses certificats.
OvhCloud préféré de son côté mettre à profit son ordinateur quantique. La société explique avoir breveté sa méthode et commencer à le déployer pour sécuriser les connexion des cinq millions de sites web hébergés par le groupe. Pour les utilisateurs, il ne devrait pas y avoir de changement notable : les certificats sont les mêmes, générés au travers de Let's encrypt et proposés gratuitement.
Mais cela permet à OvhCloud de se présenter comme "le premier acteur du Cloud au monde à utiliser l'informatique quantique dans ses certificats SSL". En attendant de développer d'autres usages, c'est un premier pas.

Meta cherche à réinventer les Reels avec un nouveau fil de vidéos courtes 100% IA

META LANCE « Vibes », un fil de vidéos courtes entièrement synthétiques, avec la prétendue ambition de démocratiser la création. Derrière cette façade, l'entreprise cherche surtout une nouvelle martingale pour alimenter ses plateformes et contrer une concurrence qui ne faiblit pas.
Au sein de son application Meta AI, la firme déploie donc un flux vertical de clips générés par intelligence artificielle. L'idée affichée est de permettre à quiconque de produire des vidéos à partir d'une simple instruction textuelle, puis de les partager. En réalité, cette initiative ressemble fort à une nouvelle tentative pour réanimer des Reels en perte de vitesse, en y injectant un flux continu de contenus produits à très bas coût.



Une promesse de créativité sous cloche

La mécanique se veut simple : un utilisateur découvre des vidéos générées par d'autres, peut les modifier ou en créer de nouvelles grâce à des commandes textuelles. Ces créations sont ensuite destinées à être diffusées sur Instagram ou Facebook. Le but est limpide : utiliser « Vibes » comme un vivier de contenus pour que les algorithmes des plateformes principales aient toujours quelque chose de nouveau à proposer, même si sa qualité reste à démontrer. Meta présente cet outil comme une porte d'entrée vers la production visuelle, mais il s'agit surtout d'un entonnoir bien huilé. En canalisant la création synthétique dans un espace contrôlé avant de la déverser sur les fils d'actualité, le groupe espère à la fois stimuler l'engagement et habituer l'œil du public à ces nouvelles esthétiques, souvent étranges et impersonnelles.

Une stratégie subtile

Cette annonce survient pourtant dans un climat de méfiance. La crainte d'un déluge de contenus de basse qualité, ce « fatras numérique » que beaucoup redoutent, est palpable. Les plateformes elles-mêmes peinent à juguler la propagation d'images et de textes synthétiques qui polluent déjà les conversations.
Face à cette critique prévisible, Meta assure que son algorithme de personnalisation saura faire le tri, en proposant un fil « Vibes » adapté aux goûts de chacun. Le pari est risqué. Confier à une machine le soin de juger de la pertinence artistique ou de l'intérêt d'une création semble pour le moins optimiste, surtout quand l'objectif commercial est de produire en masse.
Reste à voir si le public adhérera à ce mirage créatif, ou si « Vibes » ne deviendra qu'une usine de plus, produisant un bruit de fond numérique sans grande valeur. La distinction entre un outil d'expression authentique et un simple générateur de remplissage pour flux d'actualité n'a jamais semblé aussi mince.

Une fois de plus, la sécurité des apps iOS est remise en cause

LES APPLICATIONS mobiles se transforment-elles en vecteurs d'attaques ? C'est le bilan d'une nouvelle étude qui pointent notamment les pratiques des développeurs sur iOS. Le cabinet de sécurité Zimperium vient de publier une étude remettant en cause la sécurité des applications iOS, et c'est notamment à cause de certaines pratiques des développeurs. Sans plus de précisions, les analystes expliquent avoir passé au crible plusieurs milliers d'apps.

Les données sensibles enfouies dans les applis mobiles

L'étude dévoile que 34% des applications Android analysées exposent des données sensibles, contre 52% pour les applis iOS. En cause : les développeurs insèrent souvent directement dans leur code des clés d'API ou des URLs importantes. Alors forcément, pour un hacker, c'est du pain béni, puisqu'il lui suffit de fouiller le code pour récupérer ces informations et lancer ensuite des attaques ciblées.
Les experts du cabinet Zimperium expliquent qu'il est aussi courant de voir des applis intégrer des jetons d'authentification sans mesure de protection solide.

Le mot anglais « spread » possède plus de 20 significations en français

IL EST BIEN connu que le français est une langue très complexe comparée à l'anglais. En effet, nous descendants des Gaulois avons un mot ou une expression pour chaque chose, alors que les Anglais quant à eux, possèdent parfois le même mot pour designer deux choses complètement différentes. Saviez-vous, par exemple, que le mot « spread » possède plus de 20 significations en français ?

Les significations courantes
Le plus communément, le mot « spread » est utilisé dans l'idée de « répandre, étaler et disperser » quelque chose. Une des expressions les plus courantes avec ce mot est sans doute « to spread butter », soit « étaler du beurre ».
Mais attention à ne pas confondre ce verbe avec le nom qui lui est associé, car si vous inversez les mots de cette dernière expression, vous arrivez à « butter spread », qui signifie « margarine » (on parle aussi de « spreadable »).
On le retrouve également en cuisine « spread the dough » soit « étalez la pâte », « spread a disease », soit « propager une maladie » ou encore « spread one's knowledge », soit « étendre ses connaissance ».

Celles qui n'ont rien à voir
Mais ce mot est aussi utilisé dans des domaines totalement différents. Ainsi, dans le monde des finances, on utilise le mot « spread » pour désigner une marge, ou encore, en matière d'investissement boursier, la différence de prix entre le cours d'achat et le cours de vente coté pour un actif.
On le retrouve également dans la maison pour désigner une nappe ou une couverture de lit. A priori, ces significations n'ont pas grand-chose à voir avec la signification de base du mot « spread », mais si on y réfléchit bien, on peut tout de même trouver un lien logique.

J Indépendant LE SAVIEZ VOUS

L'explosion d'une fusée SpaceX aurait mis des avions en danger, l'entreprise dément



L'explosion de la fusée Starship de SpaceX en janvier dernier au-dessus des Caraïbes aurait mis en danger plusieurs avions de ligne, selon un article du Wall Street Journal publié samedi.



D'après des documents de la Federal Aviation Administration (FAA), le régulateur américain de l'aviation, SpaceX n'aurait pas immédiatement signalé l'explosion au contrôle aérien. Trois appareils commerciaux auraient ainsi été exposés à un risque. L'équipage d'un vol JetBlue à destination de San Juan, capitale de Porto Rico, aurait été informé que le vol ne pouvait se poursuivre qu'à ses propres risques.
Des informations "incomplètes et trompeuses", selon SpaceX
Selon le journal, des débris auraient continué de voler dans les airs pendant près d'une heure. Les contrôleurs aériens de Miami n'auraient été mis au courant de leur présence que lorsque les pilotes leur ont signalé qu'ils devaient les éviter.
Au moins un des avions aurait effectué un atterrissage d'urgence à San Juan.
SpaceX a réagi à l'article sur la plateforme X, affirmant que ces informations étaient "incomplètes et trompeuses". L'entreprise a assuré qu'aucun avion n'avait été mis en danger.

Victime d'un malaise, un Belge se noie en pratiquant le kitesurf au Brésil



UN BELGE de 40 ans est décédé samedi après-midi alors qu'il pratiquait le kitesurf sur la plage de Barra Grande, à Cajueiro da Praia, dans l'État de Piauí, au Brésil. L'homme s'est noyé après avoir été pris d'un malaise, selon les médias locaux. Le Belge résidait dans la région depuis plusieurs mois. Il pratiquait le kitesurf avec des amis au moment des faits.
Appelés sur les lieux, les pompiers ont repêché le corps du quadragénaire en mer. Il était malheureusement déjà trop tard, ces derniers n'ont pu que constater son décès.

Fusillade à l'université Brown : l'homme suspecté d'avoir tué deux étudiants a été retrouvé mort

Claudio Neves Valente, un ressortissant portugais de 48 ans, « s'est donné la mort » jeudi soir, a annoncé la police de Providence, qui essayait de retrouver sa trace.

IL AVAIT ouvert le feu dans le prestigieux établissement. L'homme suspecté d'avoir tué deux étudiants à l'université américaine de Brown et d'avoir abattu un professeur du Massachusetts Institute of Technology (MIT) a été retrouvé mort, a annoncé le jeudi 19 décembre dans la soirée la police de Providence, la ville du nord-est des États-Unis où se trouve la célèbre institution.
Le suspect, Claudio Neves Valente, un ressortissant portugais âgé de 48 ans qui avait étudié la physique à l'université Brown, dans l'État de Rhode Island, « s'est donné la mort ce soir », a annoncé le chef de la police de Providence, Oscar Perez, lors d'une conférence de presse. Le double meurtre de Brown est lié à la mort par balle d'un professeur d'origine portugaise du MIT, en périphérie de Boston, ont fait savoir les autorités fédérales. Aucun motif n'a encore été avancé pour expliquer les deux événements, qui impliquent deux des universités les plus prestigieuses du pays. Le corps de Claudio Neves Valente a été retrouvé dans un conteneur de stockage au New Hampshire, avec deux armes à feu. Résident permanent aux États-Unis depuis 2017, il aurait agi seul selon les autorités.

Une affaire relancée grâce aux images de vidéosurveillance

Le tireur a ouvert le feu samedi dans le bâtiment d'ingénierie et de physique de Brown, où des examens se déroulaient. Deux étudiants, Ella Cook et Mukhammad Aziz Umurzokov, sont morts et neuf autres ont été blessés. Professeur depuis 2016 au MIT, où il enseignait les sciences et le génie nucléaire, ainsi que la physique, Nuno Loureiro a lui été retrouvé blessé par balle lundi soir à son domicile de Brookline, dans le Massachusetts, à quelque 80 kilomètres de Providence.

Un couple britannique remporte le jackpot à la loterie... pour la deuxième fois



UNE CHANCE insolente. Un couple britannique vient de remporter pour la seconde fois un million de livres sterling à la loterie nationale, un exploit rarissime survenu plusieurs années après leur premier jackpot.

Au Royaume-Uni, un couple a de nouveau défié les probabilités en gagnant un million de livres sterling lors du tirage du loto du 26 novembre. Déjà millionnaires grâce à la loterie il y a sept ans, ils ont cette fois (encore) trouvé les cinq numéros principaux ainsi que le numéro bonus.

Un feu de circulation bleu apparaît aux États-Unis: à quoi sert-il vraiment?



Une nouvelle couleur sur les feux de circulation aux Etats-Unis. Un feu de couleur bleue est progressivement installé pour aider la police dans un cas très précis. Ce nouveau feu a rejoint le feu vert, orange et rouge en Floride et dans plusieurs états américains. De couleur bleue et plus petit que les autres, il a pour but de confirmer lorsqu'un conducteur grille un feu rouge. Cela aide la police à prouver l'infraction ensuite face au conducteur. Ces feux de confirmation, placés à côté des feux traditionnels, s'allument lorsque le feu passe au rouge.

En 2021, la Chine a interdit la pêche commerciale sur le Yangtsé: un miracle s'est alors produit

Pour sauver le fleuve Yangtsé et la biodiversité qu'il abrite, la Chine a pris une solution radicale qui commence à porter ses fruits. Après près de cinq ans de mise en place, la vie revient.



En 2021, la Chine a choisi d'interdire la pêche commerciale sur l'ensemble du fleuve Yangtsé pendant dix ans. Après plus de quatre ans de mise en place de cette mesure, utilisée comme dernier recours pour sauver le plus long fleuve d'Asie du déclin, les premiers résultats sont là. Et ils sont extrêmement positifs. Dans une nouvelle étude publiée jeudi 12 février dans la revue Science, une équipe internationale de chercheurs rapporte des "signes clairs de rétablissement" de plusieurs espèces menacées ainsi que le retour de gros poissons.

Près d'un tiers de la population chinoise vit autour du bassin. Les 11 provinces et municipalités qui composent la "ceinture économique du Yangtsé" produisent à elles seules presque la moitié du PIB national, environ 47%. Mais depuis l'urbanisation de la région dans les années 1950, les multiples barrages, la pollution, des décennies de surpêche et de dégradation des habitats marins ont provoqué un effondrement de la biodiversité.

Un avant et après révélateur

Le dauphin de Chine (Lipotes vexillifer), l'espadon chinois (Psephurus gladius) et 133 autres espèces de poissons et mammifères aquatiques ont disparu de ces eaux. L'hécatombe s'est poursuivie malgré la mise en place d'un réseau de zones protégées et un investissement de plus de 300 milliards d'euros dans la gestion et l'amélioration de la qualité de l'eau du Yangtsé, poussant l'Empire du Milieu à instaurer une interdiction de pêche en 2021.

Pour évaluer son impact sur la santé des communautés marines du Yangtsé, Yushun Chen, hydrobiologiste à l'Académie chinoise des sciences de Wuhan, et ses collègues ont comparé des données collectées entre 2018 et 2023. Ils ont constaté que la biomasse totale des poissons avait "plus que doublé" entre ces dates et que le nombre d'espèces présentes dans le fleuve avait augmenté de 13%.

Dans le détail, plus d'espèces de grande taille, celles qui se trouvent plus haut dans la chaîne alimentaire, notamment deux espèces du genre Parabramis, ont été recensées alors que les petites espèces sont moins abondantes (-18%), signe que "l'équilibre naturel se rétablit".

Au prix d'un bouleversement social

Les effets positifs se voient aussi chez des espèces plus fragiles, comme l'empereur de Chine (Myxocyprinus asiaticus) ou l'esturgeon du Yangtsé (Acipenser dabryanus). Le nombre de marsouins aptères, le dernier mammifère d'eau douce du fleuve, a également augmenté d'un tiers en cinq ans, passant de 445 individus en 2017 à 595 en 2022. Les chercheurs estiment que cette progression est liée à "une nourriture plus abondante" et à "une baisse des morts causées par les filets et le trafic fluvial".

Plasticroûte : la fusion de plastique et de corail relâche de dangereux contaminants dans l'océan

UNE ÉQUIPE de scientifiques a découvert un nouveau type de plasticroûte sur des plages en Indonésie. D'après leur étude publiée dans Scientific Reports, cette fusion de plastique et de squelette corallien relâche de dangereuses particules dans l'océan.

On devine encore le code-barres du produit. Cette chimère monstrueuse n'est autre qu'un morceau de plastiglomérat ou "plasticroûte" – un terme qui désigne la fusion entre du plastique et un minéral.

Mais en regardant de plus près l'objet, un détail saute aux yeux : le minéral en question n'est pas une simple roche. Il s'agit d'un squelette de corail, animal bâtisseur de récifs. Comment ces deux éléments d'origine si différente ont-ils pu se retrouver amalgamés ?

Déchets brûlés sur les plages

Ce sont des chercheurs indonésiens et leurs collègues de l'université de Kiel en Allemagne qui en donnent l'explication dans un article publié par la revue Scientific Reports (27 juin 2023). Leur équipe a trouvé cette étrange matière dans 25 échantillons prélevés sur des plages de l'île de Panjang, à l'ouest de l'île indonésienne de Java.

Ce type particulier de plasticroûte se forme lorsque des villageois brûlent leurs déchets directement sur les plages, au milieu des fragments de récif corallien venus naturellement de l'océan, expliquent-ils. Sous l'effet de la très haute température, le plastique fond autour du squelette de corail, puis se solidifie en refroidissant. Et ce n'est (malheureusement) pas la fin de l'histoire.

"Jusqu'à présent, les études décrivant la formation des plastiglomérats étaient plutôt sommaires. Grâce à nos résultats, nous avons montré pour la première fois en quoi la plasticroûte diffère des autres déchets plastiques et nous pouvons mieux évaluer son impact sur l'environnement", explique dans un communiqué le Dr Amanda Utami, chercheuse au sein de la plus grande organisation scientifique d'Indonésie (BRIN, Badan Riset dan Inovasi Nasional), première auteure de l'étude.

Des phtalates et autres polluants cancérigènes

Pour le comprendre, il faut en revenir à ce qu'est le plastique : un hydrocarbure, c'est-à-dire une longue chaîne d'atomes de carbone reliés entre eux et portant chacun un ou plusieurs atomes d'hydrogène. Auquel sont ajoutés des additifs pour lui conférer des propriétés de résistance ou de flexibilité, tels que les phtalates.

Lorsque les déchets plastiques sont brûlés

directement sur la plage, le processus de fonte et de combustion produit une plasticroûte dans laquelle les chaînes de carbone sont dégradées. Or, ce plastique altéré se transforme plus rapidement en particules sous l'effet du vent, des vagues et du frottement avec le sable, par rapport aux déchets non-brûlés, expliquent les chercheurs.

Davantage assimilables par les organismes vivants ("biodisponibles"), les polluants issus de cette plasticroûte – qui se déposent d'abord sur le plastique, et sont ensuite libérés dans l'environnement – entrent donc plus facilement dans les réseaux alimentaires. Les particules s'accumulent dans le corps des prédateurs marins, et finissent potentiellement... dans nos assiettes.

"Nos analyses montrent que les plastiglomérats sont contaminés par des polluants organiques. Même si d'autres résultats sur la bioaccumulation sont encore attendus, ils peuvent être classés comme potentiellement cancérigènes pour l'homme", prévient dans le communiqué le Dr Lars Reuning de l'université de Kiel, co-auteur de l'étude.

Passer à l'action dès maintenant

Quid de l'impact sur l'écosystème marin ? "Pour mieux évaluer les dommages causés à l'environnement, nous étudions actuellement la composition exacte des polluants organiques associés au plastique, tels que les composés organophosphorés", complète son collègue Lorenz Schwark, géochimiste. Par ailleurs, d'autres études vont être menées sur des écosystèmes tels que les herbiers marins, les mangroves ou le milieu benthique (sédiments marins). En attendant, les chercheurs recommandent de passer à l'action dès maintenant. "Par rapport aux déchets plastiques ordinaires, les propriétés uniques des plastiglomérats exigent une forme spécifique de gestion côtière", résume Amanda Utami.

Avis de MODIFICATION DU BUREAU EXÉCUTIF de la Société Algérienne de Gastro entérologie Hépatologie et Nutrition Pédiatrique (SAGEHNP)

La SAGEHNP, enregistrée sous le n°48 en date du 24 décembre 2017, annonce la modification dans son bureau exécutif, conformément à la loi n° 12-06 du 18 Safar 1433 correspondant au 12 janvier 2012 relative aux associations.
Présidente : Mme BENSMINA Manoubia
Siège social : Service de pédiatrie, Hôpital de Bologhine, Alger.

Le Jeune Indépendant **du 19/02/2026 / AVIG G/R**



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger

Tél. :
(020) 06.44.02
(070 25.19.19
Fax : (020) 06.38.26

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
SIMPRAL

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
jeuneindependant@yahoo.fr
CONTACTEZ AUSSI
ANEP
« POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A : L'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité » Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.

Téléphone : (020) 05.20.91
(020) 05.10.42
Fax: (020) 05.11.48
(020) 05.13.45
(020) 05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

BUREAUX RÉGIONAUX
- Annaba
 3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
 Mob. :
 (0662) 18.41.81
 Fax :
 (038) 80.20.36
- Tizi Ouzou
 6, rue Capitaine Si Abdallah
 15 000
 Tizi Ouzou
 Tél. :
 (026) 22.95.62
 Fax : (026) 22.95.62
- Constantine
 Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
 Constantine
 Tél-Fax :
 (031) 66.32.64
- Bejaïa
 Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
 Bureau N°10
 N° Tél :
 034-12-66-21
 Email : ljibejaia@yahoo.fr
- TipasaB.P. 66-A
 42 000 Tipasa
 Tél. :
 (024) 43.60.26

© 1990-2026
Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.



Douleur abdominale : gauche, droite, cause, traitement

Une douleur à l'abdomen dite abdominale est fréquente chez la femme et l'homme, enfant comme adulte. On parle généralement de maux d'estomac ou de maux de ventre. Que cache une douleur à gauche ? A droite ? Quels sont les symptômes associés ? Quand faut-il consulter ? Quel traitement ?

Les douleurs abdominales, que ce soit du côté gauche ou du côté droit concernent une grande partie de la population : environ 2 à 4 adultes sur 10 et 1 à 2 enfants sur 10 sont fréquemment affectés par des douleurs abdominales. Une douleur abdominale peut notamment être caractérisée par son caractère récurrent (on parle alors de douleur abdominale chronique) ou ponctuel (on parle alors de douleur abdominale aiguë). Quels sont les symptômes d'alerte ? Les différentes causes ? Qui et quand consulter ? Quels sont les meilleurs traitements ? Explications des symptômes et des solutions.

Qu'est-ce qu'une douleur abdominale aiguë ?

Une douleur abdominale aiguë et sévère est presque toujours le symptôme d'une maladie intra-abdominale. Elle peut être le seul signe de la nécessité d'une intervention chirurgicale et doit être rapidement prise en charge. Dans certains cas, elle peut aussi révéler une affection rénale, gynécologique, cardiaque, vasculaire, thoracique, et parfois métabolique.
Les signes cliniques associés (fièvre, saignements, diarrhée, constipation, vomissements...) et les examens biologiques simples, la radiologie de l'abdomen sans préparation, l'échographie ou le scanner abdominale permettent d'orienter le diagnostic.

Qu'est-ce qu'une douleur abdominale chronique ?

Une douleur abdominale chronique est définie par une douleur persistante pendant plus de 3 mois, de façon continue ou intermittente. Une douleur intermittente peut être assimilée à une douleur abdominale récurrente. Elle peut survenir à tout moment après l'âge de 5 ans.
Jusqu'à 10% des enfants nécessitent un bilan pour une douleur abdominale récurrente et environ 2% des adultes, majoritairement des femmes, ont une douleur abdominale chronique.
Un plus grand pourcentage d'adultes présente certains symptômes gastro-intestinaux chroniques, comme une dyspepsie et différents troubles intestinaux.

Qu'est-ce qu'une douleur abdominale après le repas ?

Une douleur après les repas signe le plus souvent un problème de digestion au niveau de l'estomac, du pancréas, de la vésicule biliaire ou des intestins. Une sensation de pesanteur ou de ballonnement accompagnée d'éructations, ou de douleur au-dessus de l'ombilic peut être en lien avec une dyspepsie (reflux gastro-œsophagien, ulcère estomac...). Au contraire, une douleur vive et transfixiante de la partie haute du ventre ou à droite peut être en lien avec une pathologie du pancréas ou de la vésicule biliaire.
Des ballonnements, des gonflements, de la diarrhée ou de la constipation associés à une douleur en bas du ventre sont plutôt le signe d'un problème intestinal.

Douleur abdominale à droite : le signe de quoi ?

Une douleur abdominale à droite est le signe d'un problème au foie ou à la vésicule biliaire. L'appendicite se traduit par une douleur abdominale au niveau de la partie inférieure droite de l'abdomen (la fosse iliaque droite).

Douleur abdominale à gauche : le signe de quoi ?

Une douleur abdominale à gauche est le signe d'un problème à l'estomac, au duodénum ou au pancréas.

Quels sont les symptômes d'une douleur abdominale ?

Les symptômes varient en fonction de la cause et de la localisation (à gauche ou à droite, accompagnée d'autres symptômes...). La douleur abdominale se caractérise par :
Sensation de douleur d'une partie ou de tout le ventre,
Crampes ou de brûlures
Une fièvre
Des nausées et des vomissements
Une aérophagie
Une miction difficile.
"Les douleurs abdominales sont très fréquentes car elles sont le symptôme de diverses pathologies de l'ensemble de l'abdomen. Ne laissez pas traîner une douleur abdominale et n'hésitez pas à consulter votre médecin traitant si elle persiste ou les urgences si elle est insupportable", conseille le Dr Claire Lewandowski, médecin spécialisée en médecine générale, addictologie et psychiatrie.

Douleur abdominale et urine foncée : que faire ?

Des urines foncées signent le plus souvent la présence de sang. Lorsqu'elles sont associées à une douleur abdominale vive à la miction, elles sont le signe de coliques néphrétiques, c'est-à-dire une obstruction des voies urinaires.
Elles se manifestent par une douleur aiguë ressentie de manière soudaine dans la région lombaire, et elle est due à une brusque augmentation de la pression de l'urine qui ne peut plus s'écouler. Des examens complémentaires sont nécessaires pour confirmer le diagnostic comme une échographie et un traitement antalgique soit être débuté sans tarder.

Sang dans les urines (hématurie) : quelles causes ?

L'hématurie désigne la présence de sang dans les urines. Elle peut être révélatrice de diverses maladies ou troubles liés à un organe du système urinaire, comme la vessie ou les reins. Est-ce grave ? Quelles causes ?

Douleur abdominale et diarrhée : que faire ?

En cas de douleurs abdominales aiguës associées à une diarrhée - c'est à dire au moins 3 selles molles ou liquides par jour, pendant moins de 14 jours (habituellement, seulement quelques jours) et qui disparaissent spontanément - une infection virale ou bactérienne est le plus souvent en cause. En revanche, si les douleurs et la diarrhée deviennent chroniques, c'est à dire qu'elles durent plus de 4 semaines, elles peuvent être causées par un trouble inflammatoire de l'intestin comme la colite ulcéreuse ou la maladie de Crohn.

Diarrhée : comment lutter contre ?

La diarrhée se manifeste par des selles molles ou liquides. Elle est souvent accompagnée de nausées et de vomissements et parfois de fièvre. Selon les cas, il est impératif de consulter pour éviter les complications. Quelles sont les causes ? Que manger ?

Douleur abdominale et fièvre : que faire ?

Lorsque la fièvre accompagne la douleur abdominale, c'est qu'il peut s'agir d'une infection. Dans la plupart des cas il s'agit d'une gastro-entérite d'origine virale ou bactérienne. Cependant, en fonction des antécédents médicaux et chirurgicaux, des examens complémentaires (prise de sang, échographie, scanner...) et des symptômes, il peut aussi s'agir d'une atteinte hépatobiliaire, d'une pancréatite, d'une perforation ou d'une inflammation intestinale comme une maladie de Crohn, un abcès, une obstruction, une ischémie intestinale ou une diverticulite.
D'autres affections gynécologiques comme la salpingite, la grossesse extra-utérine, la torsion ou la rupture d'un kyste de l'ovaire peuvent aussi être en cause. Dans tous les cas, une prise en charge médicale rapide d'impose pour faire le diagnostic et parfois procéder à une intervention chirurgicale en urgence.

Quelles sont les causes d'une douleur abdominale ?

Les causes des douleurs abdominales sont très nombreuses. Ce sont l'examen clinique du médecin, les symptômes associés et les examens complémentaires qui permettent de faire le diagnostic et de proposer une prise en charge adaptée. Une douleur abdominale peut révéler :

Une constipation
Une infection gastro-intestinale (gastro-entérite...)
Un reflux gastrique
Une gastrite
Un ulcère
Un étranglement de l'intestin en cas d'hernie
Une inflammation du pancréas ou du foie
Une appendicite
Une occlusion intestinale
Une péritonite
Un calcul rénal ou biliaire
Une cystite
Un infarctus du myocarde (beaucoup plus rare et surtout chez les personnes âgées).
Des règles douloureuses
Un kyste à l'ovaire
Une grossesse extra-utérine
Enfin, de nombreuses personnes souffrent régulièrement de maux de ventre sans cause connue. On parle alors de troubles fonctionnels intestinaux ou de "colopathie" en lien avec le stress ou un état dépressif masqué.
Quels sont les traitements d'une douleur abdominale ?
Le traitement des douleurs abdominales repose essentiellement sur le traitement de leur cause. Pour cette raison, il est toujours préférable de consulter un médecin en cas de maux de ventre d'origine inconnue.
Lorsque les douleurs sont dues à des spasmes douloureux du tube digestif dont on soupçonne l'origine (diarrhée, excès alimentaire, colopathie, nervosité, anxiété...), il est possible de les soulager à l'aide de médicaments antispasmodiques sur prescription médicale. Dans certains cas, le traitement peut nécessiter une adaptation du régime alimentaire.
La chirurgie est parfois le seul remède permettant de traiter la cause et de soulager les symptômes.

Quand consulter en cas de douleur abdominale ?

Les douleurs abdominales violentes qui surviennent sans raison apparente nécessite de consulter un service d'urgences pour effectuer un examen clinique et un bilan comprenant le plus souvent une prise de sang, une échographie abdominale et parfois un scanner.
La présence de fièvre ou de sang dans les urines doit aussi faire consulter rapidement.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

- **WILAYA DE SAIDA.**
- **DAIRA DE SIDI-BOUBEKEUR**
- **COMMUNE DE SIDI-AMAR**

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N° 03/2026

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Sidi-Amar lance un avis d'Appel d'Offre ouvert pour la réalisation des Projets suivants :

✓ **ENTRETIEN ET REVETEMENT DU CHEMIN COMMUNAL RELIANT SIDI AMAR CENTRE A LA RN° 06 AU PK 78 +700 PASSANT PAR DOUAR NEGMOUT SUR 4,00 KM 1 ERE TRANCHE .**

Les Entreprises intéressées par le présent avis peuvent retirer le cahier des charges auprès de la commune (Bureau du Marché Publics) contre versement d'une somme de **5.000.00 DA** au titre des frais de reproduction « Non Remboursable ». Le dossier de la soumission doit comporter les pièces suivantes :

1- **LE DOSSIER DE CANDIDATURE CONTIENT**

- Une déclaration de candidature ;
- Une déclaration de probité ;
- Les statuts pour les sociétés ;
- Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou, le cas échéant, des sous-traitants :

a/ Capacités professionnelles : certificat de qualification et de classification, agrément et certificat de qualité, le cas échéant.
b/ Capacités financières : moyens financiers justifiés par les bilans et les références bancaires.
c/ Capacités techniques : moyens humains et matériels et références professionnelles.

- Copie de la carte d'immatriculation fiscale

2- **L'OFFRE TECHNIQUE CONTIENT :**

- Une déclaration à souscrire ;
- Tout document permettant d'évaluer l'offre technique
- Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « **lu et accepté** ».

3 – **L'OFFRE FINANCIERE CONTIENT :**

- La lettre de soumission ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
- Le détail quantitatif et estimatif (DQE) ;

L'offre doit être présentée sous forme de pli fermé comprennent (trois (03) enveloppes séparées Le dossier de candidature, offre technique et offre financière sont insérés dans des enveloppes séparés et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offre n° :03/2026 ainsi que la mention **« dossier de candidature », « offre technique »** ou **« offre financière ».selon le cas .**

Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention**« à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres -** avec l'intitule du projet à adresser à Monsieur **le Président de l'assemblée populaire communal de la commune de Sidi-Amar (BUREAU DU MARCHE ET DE PROGRAMME DE LA COMMUNE DE SIDI AMAR WILAYA DE SAIDA**).

-Déposé aux prés **BUREAU DU MARCHE ET DE PROGRAMME DE LA COMMUNE DE SIDI AMAR WILAYA DE SAIDA** Avant midi (12H : 00) le jour de l'expiration du délai de Dix (10) JOURS a compté de la date de parution du présent avis dans la presse.

- Toutes soumission arrivées après midi (12 H : 00) sera rejetée (cachet de poste ou courrier arrivée de la commune faisant foi).

-Ouverture des plis (technique et finance) aura lieu le jour de l'expiration du délai à 13 H : 00 au siège de la commune.
Le jour de dépôt des offres est fixé au dernier jour de la durée de préparation des offres au plus tard à 12 :00. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant à la même heure.

- Les soumissionnaires sont invités a assister a la réunion de la commission d'ouverture des plis (technique et financiers) conformément à l'article 70 du décret présidentiel n° :15-247 le : 16/09/2015 modifié et complété portant réglementation des marches publics.

-Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offres pour une durée de cent (100) jours à compter de la date d'arrivée de l'offre.

Le Jeune Indépendant **du 19/02/2026 / ANEP 2631002915**



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
DIRECTION DE L' URBANISME DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION
DE LA WILAYA DE TIARET

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DES CAPACITES MINIMALES N°29/2025 DU 20/01/2026

NIF : 099814019012035

Conformément aux dispositions du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public, il est porté a la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participe a l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence des capacités minimales N°29/2025 Du 20/01/2026 pour la réalisation du :

PROJET : TRAVAUX DE VRD PRIMAIRES ET SECONDAIRES POUR 02 SITES ET 02 LOTS

, que l'analyse des offres techniques et Financières a abouti aux choix suivants :

N° SITE	SITE	N° LOT	LOT	ATTRIBUTAIRE PROVISOIRE	MONTANT PROPOSE DA/TTC	MONTANT CORRIGE DA/TTC	DELAIS	OBS
01	Commune : Sougueur 100 Logts LPL – Programme 2024	01	Ouverture des Voies + Assainissement + AEP	BOUMEDIENNE BENAOUDA NIF : 18014020006219301400	9.715.987,50	9.715.987,50	02 Mois	Moins - Disant
02	Commune : Frenda 100 Logts LPL – Programme 2024	02	Terrassement + Assainissement + AEP	AISSAOUI LAHCENE NIF : 192142701571149000	5.799.890,00	5.799.890,00	02 Mois	Seul Offre Eligible

Conformément à l'article N°82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public. Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Tiaret (auprès de la secrétariat générale contre un accuser de réception) dans un délai de dix(10) jours à compter de la publication du présent avis aux journaux nationaux et le BOMOP.

Le Jeune Indépendant **du 19/02/2026 / ANEP 2631002901**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Wilaya D'Alger
Circonscription Administrative de Bouzareah
Commune de Ben Aknoun
NIF :410002000016085010 21
N°/BM/2026

Avis d'ATTRIBUTION PROVISOIRE
DU L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°06/2025

Conformément aux dispositions de l'article **65** alinéa **2** du décret présidentiel **N° 15/247** du **16/09/2015**, portant réglementation des marchés publics et délégations de service public, le président de l'**APC** de **Ben Aknoun** informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres N° 06/2025 afférent au :

Acquisition et installation du chauffage central a l'école primaire de la commune de ben aknoun en 02 lots séparés :
lot01 : Acquisition et installation de chauffages central à l'école primaire Ali Bouneb
lot02 : Acquisition et installation de chauffages central à l'école primaire Mustapha Khoudja

Qu'à l'issue de l'ouverture des plis et évaluation des offres et après analyse des dossiers de candidatures et des offres techniques et financiers, la prestation est attribuée à titre provisoire tel ,que indiqué dans le tableau ci-dessous:

Dénomination De L'entreprise Retenue	Montant De L'offre EN TTC (DA)	Montant Corrigé De L'offre En TTC (DA)	Note TECHNIQUE /70 P	NOTE FINANCIERE /30P	NOTE GLOBALE /100P	Délai	NIF	Observation
MAIRIF FETHI	LOT N°01 4.267.137.70 DA	LOT N°01 4.247.088.65 DA	55 P	30P	85P	20 JOURS	18605420220618700000	MIEUX DISANT
	LOT N°02 4.956.266 .70 DA	LOT N°02 /	55 P	30P	85 P	20 JOURS		

Les soumissionnaires désirants prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à se rapprocher des services concernés de la commune au plus tard (03) trois jours à compter de la date d'affichage de cet avis d'attribution.

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, tout soumissionnaire contestant le choix opéré peut induire un recours auprès de la commission des marchés de la Commune de Ben Anoun dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage du présent avis dans les journaux et la Bomop qui en assure l'avis d'appel d'offres.

Le Jeune Indépendant **du 19/02/2026 / ANEP 2616005508**

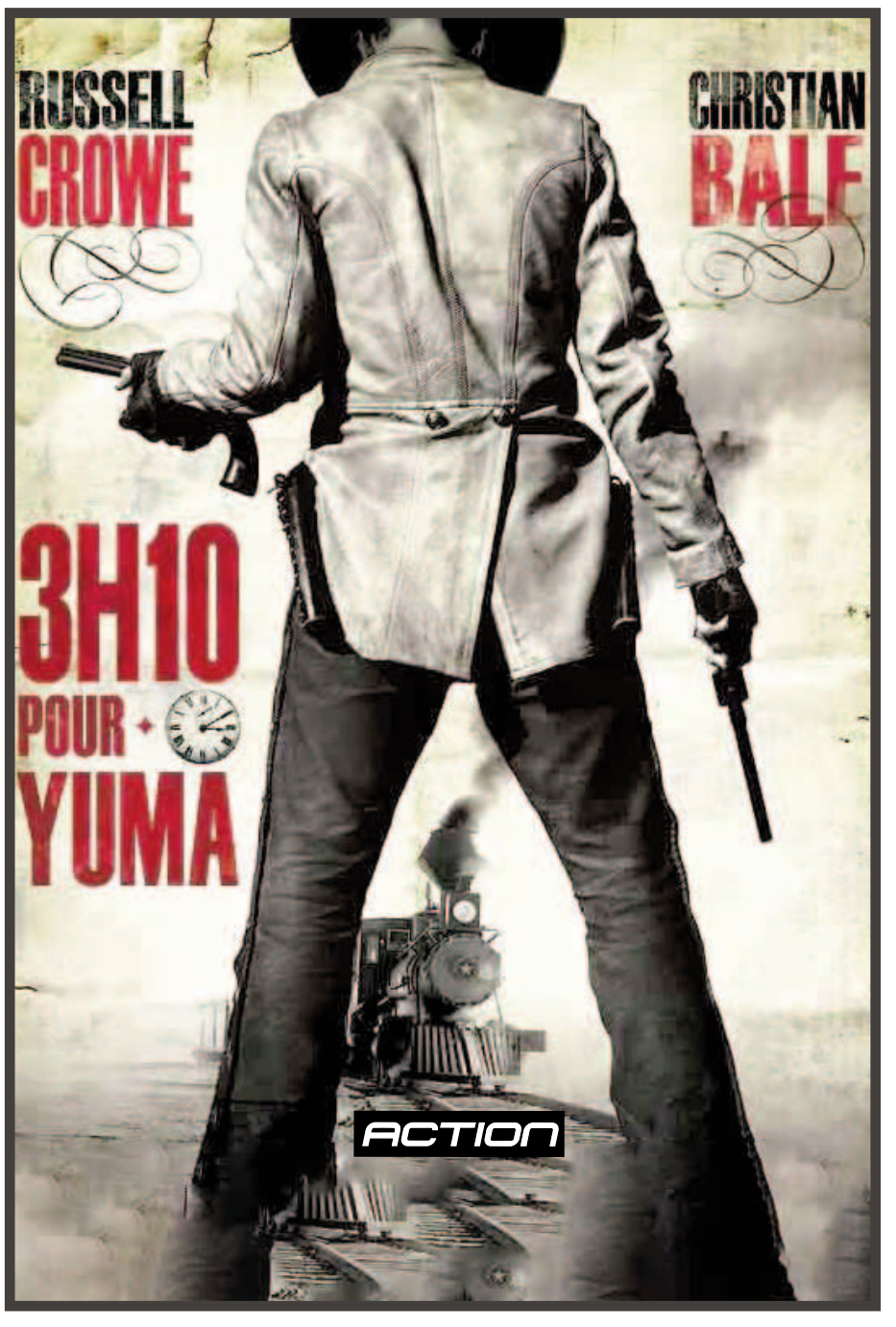




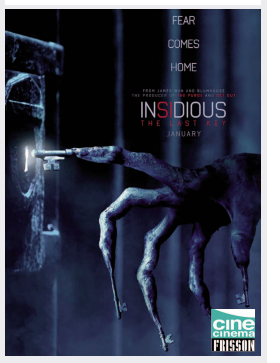








JEUNE INDEPENDANT









télévision

PROGRAMME DU JOUR

21h00 Série policière France - 2025 — TF1
Léo Mattéï, brigade des mineurs

21h00 Jeux olympiques de Milan — France 2
Ski acrobatique. Patinage artistique

21h00 Téléréalité — M6
Qui veut être mon associé ?

20h55 Série historique Etats-Unis - 2025 — CANAL+
King & Conqueror

20h45 Divertissement — W9
France - 2026
Y'a que la vérité qui compte

20h55 Film d'horreur — CINE+ FRISSON
Etats-Unis - 1998
Insidious : la dernière clé

21h05 Comédie — 6ter
France - 2012
Mince alors !

21h00 Film d'espionnage Etats-Unis - 2020 — CINE+ PREMIER
Un espion ordinaire

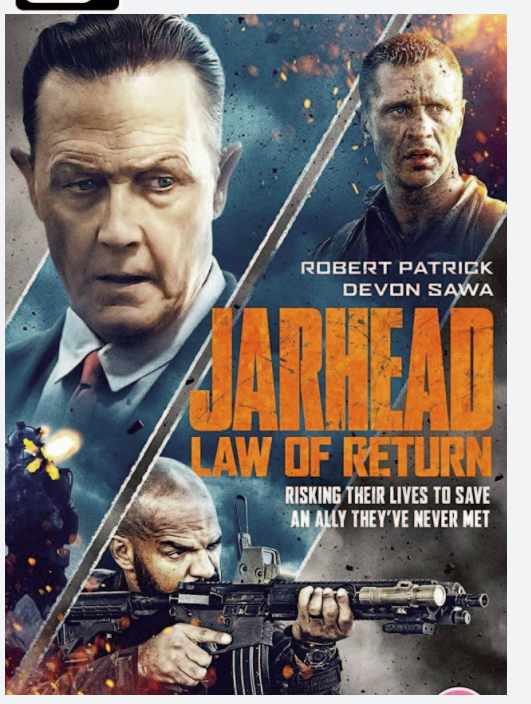
21h00 Football : Ligue Europa Saison 2025 — CANAL+ SPORT
Celtic Glasgow / Stuttgart

21h00 Téléfilm Canada - Finlande - 2024 — CINE+ CINEMA
La dernière plongée

20h50 Comédie — CANAL+ family
France - 2001
La Tour Montparnasse infernale

21h25 Film d'aventures — TMC
Etats-Unis - 2017
Jumanji : bienvenue dans la jungle

21h00 la chaine ACTION



Téléfilm de guerre (Etats-Unis - 2019)

Jarhead : Law of Return

Alors que l'opération débute sous des auspices prometteurs, la situation se complique rapidement. Le sergent Jackson (Devon Sawa), un pilote aguerri, se retrouve piégé après le crash de son avion, tombant entre les mains d'un groupe de miliciens impitoyables. Dans cette lutte pour la survie, ses coéquipiers, déterminés à le sauver, doivent naviguer à travers un territoire hostile et imprévisible, où la loyauté et le courage seront mis à l'épreuve.

22h21

Western (Etats-Unis - 2007)

3h10 pour Yuma

Blessé pendant la guerre de Sécession, Dan Evans (Christian Bale) est désormais un fermier désespéré dont les terres sont ravagées par la sécheresse. Alors qu'il lutte pour subvenir aux besoins de sa famille, il se retrouve, par un coup du sort, impliqué dans l'arrestation de Ben Wade (Russell Crowe), un redoutable hors-la-loi responsable de nombreux meurtres et braquages. Wade doit être escorté jusqu'à Contention, d'où il sera ensuite transporté par train vers Yuma pour y être jugé. La prime alléchante offerte pour cette mission pourrait bien sauver le ranch de Dan et sa famille de la faillite.

HORAIRES DES PRIÈRES

	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	05:39	12:43	15:47	18:13	19:37
CONSTANTINE	05:43	12:47	15:52	18:18	19:42
ALGER	05:58	13:02	16:07	18:33	19:56
OUARGLA	05:48	12:52	16:03	18:28	19:48
CHLEF	06:04	13:08	16:14	18:40	20:03
MOSTAGANEM	06:09	13:13	16:19	18:45	20:08
ORAN	06:12	13:16	16:22	18:48	20:11

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 8422 – JEUDI 19 FÉVRIER 2026

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	17°	10°
Oran	16°	11°
Constantine	16°	4°
Ouargla	27°	13°

DIRECTIVES DE TEBBOUNE, ACTIONS DE L'EXÉCUTIF, LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE

POUR UN RAMADAN SEREIN

Tout semble être bien prêt pour que les Algériens puissent passer un ramadan serein. Les anticipations des pouvoirs publics ont donné leurs fruits, suite notamment aux directives du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui a consacré une bonne partie de l'un des Conseil des ministres aux mesures à prendre pour un mois de jeûne sans tracas pour les familles algériennes.

A ce titre, les instructions du Président étaient claires et fermes. Elles ne souffraient aucune ambiguïté quant au fait de réunir toutes les conditions afin que ne surviennent pas des problèmes de dernière minute, pouvant entacher des mois de préparatifs et de mesures minutieuses, l'objectif étant d'éviter d'avoir à gérer des situations imprévisibles notamment en matière d'approvisionnement du marché de toutes sortes de produits, notamment ceux de première nécessité.

Ainsi, pour les préparatifs du mois béni de ramadan, le premier magistrat du pays avait ordonné de «réunir toutes les conditions favorables permettant à nos concitoyens de passer ce mois de jeûne dans la sérénité et la quiétude, eu égard à son caractère sacré et à sa grande valeur, une période durant laquelle se renforcent les liens d'entraide et de solidarité».

Le président de la République avait alors exhorté les membres de l'Exécutif de renforcer leur sens des responsabilités durant ce mois, afin qu'ils prennent en charge efficacement et rapidement toutes les préoccupations des citoyens. Ce à quoi les membres du gouvernement, chacun dans son secteur d'activité, ont pris des mesures et exécuté des actions à même de répondre aux directives du Chef de l'Etat, pour le bien-être des citoyens.



Tout est prêt pour un bon ramadan

Le président Tebboune avait, par ailleurs, mis en exergue l'abondance constatée des différents produits, y compris agricoles et animaux, insistant sur la nécessité que «cette disponibilité ait un impact positif sur les prix durant ce mois béni».

A ce titre, les pouvoirs publics, outre la disponibilité des produits, ont également mis en place une multitude de marché de proximité ouverts une semaine avant le ramadan, afin de rendre toutes les denrées accessibles aux citoyens où qu'ils soient, et ce, à travers toutes les wilayas du pays.

L'ensemble des commerces, ainsi que les marchés ordinaires et les marchés de proximités étaient d'ailleurs bien achalandés bien avant même ce premier jour de ramadan. Rien ne semblait y manquer. Légumes, viandes rouges et blanches, ainsi que les fruits, même ceux hors saison, étaient disponibles.

Concernant les prix, il y a lieu de signaler qu'ils sont restés stables malgré la frénésie d'achat qui est constatée à chaque approche du ramadan. Il n'y a pas eu de spéculation ni sur la disponibilité ni sur les prix. C'est dire que les préparatifs étaient à la hauteur. Les différents ministères concernés, à savoir notamment ceux du Commerce et de l'Agriculture et de l'intérieur ont mis le paquet et n'ont pas lésiné sur les moyens à même de rassurer les citoyens.

Il y a lieu de signaler qu'il a également été prévu, pour le mois sacré, l'importation de 144 000 têtes de mouton et de 46 000 têtes de bovin destinées à l'abattage, outre l'importation de 21 000 tonnes de viande rouge emballées sous vide pour stabiliser les prix.

Le ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, a mobilisé près de 85 % des agents de contrôle dont le nombre dépasse 90 000 agents pour le suivi des marchés et la répression de la fraude, outre la mobilisation des laboratoires fixes et mobiles pour analyser les échantillons, et ce, tout le long de la semaine précédant le ramadan. C'est dire que tout est mis en œuvre pour un mois sans tracas.

Ce qui est toutefois vivement demandé aux citoyens, c'est une consommation rationnelle, sans le gaspillage outrancier auquel on assiste chaque année.

T. Gacem

FRONTIÈRES AVEC LE MAROC

Mise en échec de tentatives d'introduction de plus de 4,5 quintaux de kif traité

DES TENTATIVES d'introduction de plus de 4,5 quintaux de kif traité via les frontières avec le Maroc ont été mises en échec et près de 1,4 million de comprimés psychotropes ont été saisis, lors d'opérations exécutées par des détachements combinés de l'Armée nationale populaire (ANP), en coordination avec les différents services de sécurité, durant la période du 11 au 17 février en cours, indique, mercredi, un bilan opérationnel de l'ANP.

«Dans la dynamique des efforts soutenus dans la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme, des unités et des détachements de l'ANP ont exécuté, durant la période allant du 11 au 17 février 2026, plusieurs opérations ayant abouti à des résultats de qualité qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos Forces armées à travers tout le territoire national», précise la même source. Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et «en continuité des efforts déployés afin de contrecarrer le fléau du narcotrafic dans notre pays, des détachements combinés de l'ANP ont intercepté, en coordination avec les différents services de sécurité, lors d'opérations exécutées à travers les Régions militaires, 43 narcotrafiquants et mis en échec des tentatives d'introduction de 4 quintaux et 58 kilogrammes de kif traité provenant des frontières avec le Maroc, alors que 23,32 kilogrammes de cocaïne et 1.395.543 comprimés psychotropes ont été saisis».

«A Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar, In Salah, In Guezzam, Illizi et Djanet, des détachements de l'ANP ont arrêté 274 individus et saisi 38 véhicules, 312 groupes électrogènes, 195 marteaux piqueurs, 13 détecteurs de métaux, ainsi que des quantités de mélange d'or brut et de pierres et d'équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite».

Hamid B.

ALLOCATION SCOLAIRE DE 5 000 DA

Dépôt des dossiers jusqu'au 31 mars

LES DIRECTIONS de l'Education des différentes wilayas ont lancé l'opération de réception des dossiers relatifs à l'allocation scolaire spéciale fixée à 5 000 DA. Les dépôts se poursuivront jusqu'au 31 mars prochain, soit durant une période de 52 jours, en prévision de la rentrée scolaire 2026/2027. Cette démarche vise à assurer le versement de l'aide financière à ses bénéficiaires dans les délais fixés par le décret exécutif n° 25-168 du 22 juin 2025, qui définit les conditions et modalités d'octroi de cette allocation, versée une seule fois par année scolaire, soit le 11 février dernier.

Les services des finances et des moyens relevant des directions de l'éducation ont instruit les directeurs des établissements des trois cycles ainsi que les inspecteurs de l'administration des écoles primaires d'engager deux actions principales, selon la note qui leur a été adressée la semaine dernière. La première des actions principales consiste à organiser la réception des dossiers, ouverte depuis le 8 février et maintenue jusqu'au 31 mars. La seconde porte sur la transmission régulière des dossiers complets et vérifiés aux services compétents des Agences de développement social (ADS), au niveau des Assemblées populaires communales. Cette opération devra s'effectuer de manière hebdomadaire, conformément à la correspondance n° 102 émise le 8 février 2026 par le Secrétariat général du ministère de l'Éducation nationale.

Les services concernés rappellent que le dépôt du dossier papier demeure une condition obligatoire pour bénéficier de l'allocation scolaire. Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le dossier doit comporter six pièces essentielles, à savoir un formulaire de demande dûment rempli selon le modèle officiel, une copie de la pièce d'identité biométrique des parents (père et mère) ou du tuteur légal, une attestation de non-perception de revenus ou, le cas échéant, un bulletin de salaire, une attestation de non-affiliation aux organismes de sécurité sociale, un chèque postal barré du bénéficiaire si nécessaire, ainsi qu'un document justifiant la tutelle pour les élèves relevant de situations particulières, notamment en cas d'incarcération d'un parent, de divorce ou de filiation inconnue.

Les parents ou tuteurs sont également appelés à fournir un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse électronique, lorsqu'elle est disponible.

Dans le cadre de la numérisation des services du secteur de la solidarité nationale, les parents peuvent également effectuer leur inscription via la plateforme numérique dédiée ou à travers le site de l'Agence de développement social, en téléchargeant les documents requis.

Toutefois, le formulaire téléchargé devra obligatoirement être visé par le directeur de l'établissement scolaire pour être valide. Avec cette organisation anticipée, les autorités entendent garantir un traitement rapide des dossiers et assurer le versement de l'allocation scolaire dans les délais impartis, au profit des familles éligibles. Il convient de souligner que cette aide, d'un montant de 5000 DA par élève, est versée une seule fois avant la rentrée scolaire et s'adresse aux élèves régulièrement inscrits dans les établissements publics d'éducation et d'enseignement, ainsi que dans les établissements publics spécialisés.

Lynda Louifi

DÉCÈS DU JOURNALISTE ABDERRAZAK ZOUAOUI

Les condoléances de la Direction générale de communication à la Présidence

LA DIRECTION générale de la communication à la Présidence de la République a présenté, hier, ses sincères condoléances et exprimé sa profonde compassion à la famille du grand journaliste Abderrazak Zouaoui, décédé à l'âge de 90 ans. «La Direction générale de la communication à la Présidence de la République présente ses sincères condoléances et exprime sa profonde compassion à la famille du grand journaliste Abderrazak Zouaoui, ainsi qu'à l'ensemble de la corporation médiatique», lit-on dans le message de condoléances. «Icône du journalisme sportif en Algérie, qu'il marqua de son empreinte singulière des décennies durant, Abderrazak Zouaoui a été un modèle de professionnalisme pour des générations de journalistes sportifs et de jeunes commentateurs à la Télévision algérienne», ajoute la Direction générale de la communication. «Puisse Allah Tout-Puissant lui accorder Sa sainte miséricorde, l'accueillir en Son vaste paradis en ses jours bénis et prêter aux siens patience et réconfort. A Allah nous appartenons et à Lui nous retournons», conclut la Direction générale de la communication dans son message de condoléances.

S. N.